

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2022



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Évènements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Base de préparation des états financiers consolidés	12
Note 3	Principes et méthodes comptables	15
Note 4	Évolution du périmètre de consolidation	31
Note 5	Information sectorielle	33

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6	Chiffre d'affaires	37
Note 7	Produit net bancaire	37
Note 8	Achats et autres charges	38
Note 9	Charges de personnel et effectifs	38
Note 10	Impôts et taxes	39
Note 11	Amortissements, provisions et pertes de valeur	39
Note 12	Autres charges et produits opérationnels	40
Note 13	Résultat financier	40
Note 14	Impôts sur le résultat	41

NOTES SUR LE BILAN

Note 15	Écarts d'acquisition (goodwill)	44
Note 16	Immobilisations incorporelles	46
Note 17	Immobilisations corporelles	47
Note 18	Contrats de location (preneur)	48
Note 19	Sociétés mises en équivalence	50
Note 20	Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations	51

Note 21	Autres actifs financiers	52
Note 22	Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	53
Note 23	Autres actifs circulants	57
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	58
Note 25	Actifs et passifs destinés à être cédés	58
Note 26	Capitaux propres	59
Note 27	Provisions pour risques et charges	60
Note 28	Emprunts obligataires et autres dettes financières	61
Note 29	Dette nette du Groupe	65
Note 30	Avantages du personnel	66
Note 31	Passifs financiers des activités bancaires	70
Note 32	Dettes fournisseurs et autres dettes	74

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 33	Informations sur les risques hors activités bancaires	75
Note 34	Informations sur les risques liés aux activités bancaires	78
Note 35	Informations complémentaires sur les instruments financiers	117
Note 36	Transactions avec les parties liées	123
Note 37	Entités structurées	124
Note 38	Engagements hors-bilan et passifs éventuels	126
Note 39	Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance	128
Note 40	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	133
Note 41	Honoraires des commissaires aux comptes	137
Note 42	Événements postérieurs à la clôture	137
Note 43	Périmètre de consolidation	138
Note 44	Autres titres non consolidés hors France	148

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2022	2021
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	27 103	26 617
Produit net bancaire	7	8 289	7 992
Produits opérationnels	5.2	35 392	34 609
Achats et autres charges	8	(16 556)	(15 490)
Charges de personnel	9	(13 935)	(14 154)
Impôts et taxes	10	(465)	(449)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(3 888)	(1 772)
Autres charges et produits opérationnels	12	566	577
Résultat des cessions d'actifs		52	23
Charges opérationnelles nettes		(34 226)	(31 265)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	19	31	87
Résultat d'exploitation		1 197	3 431
Coût de l'endettement financier net	13.1	(214)	(233)
Autres éléments du résultat financier	13.2	7	31
Résultat financier	13	(207)	(202)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	19	(88)	(12)
Résultat avant impôt		902	3 217
Impôt sur le résultat	14	605	(620)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 507	2 597
Part des minoritaires		304	528
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 203	2 069

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>Montants nets d'impôt (en millions d'euros)</i>	2022	2021
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 507	2 597
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables	(4 485)	513
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(4 635)	(643)
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>	1 943	1 250
Écart de conversion	549	108
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>		(3)
Impact de l'approche par superposition	(426)	1 024
Quote part des autres éléments recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	27	24
Éléments non recyclables	114	70
Écarts actuariels sur avantages du personnel	42	84
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	4	(8)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	11	(6)
Quote part des autres éléments non recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	57	
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	(4 371)	583
RESULTAT GLOBAL	(2 864)	3 180
Résultat global part des minoritaires	125	668
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	(2 989)	2 512

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
Écarts d'acquisition	15	5 092	4 464
Immobilisations incorporelles	16	6 126	6 133
Immobilisations corporelles	17	6 582	6 792
Droits d'utilisation	18	3 426	3 700
Participations dans les sociétés mises en équivalence	19	2 031	1 900
Autres actifs financiers non courants	21	591	500
Impôts différés actifs	14	2 976	205
Actifs non courants		26 824	23 694
Stocks et encours	23.1	207	190
Créances clients et autres créances	23.2	5 503	5 554
Autres actifs financiers courants	21	702	436
Créance d'impôt sur les bénéfices		961	651
Autres comptes de régularisation - Actif		121	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.1	4 537	2 895
Actifs destinés à être cédés	25	62	200
Actifs courants		12 093	10 044
Caisse, banques centrales	24.2	39 355	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22.1	222 722	231 420
Instruments dérivés de couverture	22.2	1 139	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22.3	194 534	228 310
Titres au coût amorti	22.4	27 193	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	22.5	67 095	67 823
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22.6	129 628	123 117
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22.7	721	101
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	22.9	35 847	33 149
Participation aux bénéfices différée active	22.9	9 692	0
Immeubles de placement	22.8	6 280	3 393
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		734 206	762 627
TOTAL ACTIF		773 123	796 365

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
Capital social et prime d'émission		6 788	6 668
Réserves		12 534	10 648
Réserves recyclables sur instruments financiers		(3 301)	1 373
Réserve de conversion		(422)	(570)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		1 203	2 069
Capitaux propres part du Groupe		17 546	20 932
Intérêts minoritaires		7 767	11 718
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		25 313	32 650
Emprunts obligataires et dettes financières ⁽¹⁾	28.1	11 564	10 149
Passifs de location ⁽¹⁾	28.1	3 869	3 760
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	27	885	816
Avantages du personnel ⁽¹⁾	30	2 687	3 157
Impôts différés passifs (non courant)	14.5	886	1 217
Dettes fournisseurs et autres dettes ⁽¹⁾	32	9 903	9 140
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		320	199
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		180	233
Passifs destinés à être cédés (courant)	25	47	0
Passifs non-courants		16 269	16 411
Passifs courants		14 072	12 260
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31.1	13 359	4 253
Instruments dérivés de couverture	31.2	2 371	333
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31.3	26 445	30 393
Dettes envers la clientèle	31.4	233 276	234 582
Dettes représentées par un titre	31.5	29 052	21 693
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31.6	294	422
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	31.7	19 810	18 674
Prov. techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet	31.8	383 763	414 584
Dettes subordonnées	31.9	9 099	10 110
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		717 469	735 044
TOTAL PASSIF		773 123	796 365
<i>(1) Dont part courante :</i>			
<i>Emprunts obligataires et dettes financières</i>		1 430	541
<i>Passifs de location</i>		766	741
<i>Provisions pour risques et charges</i>		700	678
<i>Avantages du personnel</i>		729	754
<i>Dettes fournisseurs et autres dettes</i>		9 900	9 114

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2022

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021	6 668	2 069	(570)	1 373	744	10 648	20 932	11 718	32 650
Emission de titres perpétuels							0	29	29
Distribution de dividendes ^(b)	120					(529)	(409)	(372)	(781)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(a)						(144)	(144)	0	(144)
Options de rachat d'intérêts minoritaires						(55)	(55)	(31)	(86)
Transactions avec intérêts minoritaires ^(c)			(82)	(137)		457	238	(3 903)	(3 665)
Affectation du résultat 2021		(2 069)				2 069			
Résultat global de la période		1 203	230	(4 536)		114	(2 989)	125	(2 864)
Dont :									
- Résultat net		1 203					1 203	304	1 507
- Réserves recyclables			230	(4 536)			(4 306)	(179)	(4 485)
- Réserves non recyclables sur instruments financiers						15	15		15
- Ecart actuariels						99	99	0	99
Autres			0	(1)		(26)	(27)	201	174
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 788	1 203	(422)	(3 301)	744	12 534	17 546	7 767	25 313

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (55 millions d'euros) et de CNP Assurances (66 millions d'euros).

(b) Distribution de dividendes de La Poste en numéraire et en titres (voir note 26.1).

(c) Dont rachat d'intérêts minoritaires dans CNP Assurances (voir note 1.2).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2021

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020 publiés	6 668	2 084	(574)	836	744	8 489	18 247	13 712	31 959
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi à la suite de la position de l'IFRS IC de mai 2021						143	143		143
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020 retraités	6 668	2 084	(574)	836	744	8 632	18 390	13 712	32 102
Emission de titres perpétuels								942	942
Distribution de dividendes								(655)	(655)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(a)						(91)	(91)	(23)	(114)
Options de rachat d'intérêts minoritaires						(26)	(26)	(14)	(40)
Transactions avec intérêts minoritaires			(98)	270		(30)	142	(3 368)	(3 226)
Affectation du résultat 2020		(2 084)				2 084			
Résultat global de la période		2 069	102	267		74	2 512	668	3 180
Dont :									
- Résultat net		2 069					2 069	528	2 597
- Réserves recyclables			102	267			369	144	513
- Réserves non recyclables sur instruments financiers						(14)	(14)		(14)
- Ecart actuariels						88	88	(4)	84
Autres ^(b)						5	5	456	461
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021	6 668	2 069	(570)	1 373	744	10 648	20 932	11 718	32 650

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (29 millions d'euros) et de CNP Assurances (62 millions d'euros).

(b) Dont augmentation des intérêts minoritaires à la suite de la prise de contrôle des activités d'assurance-vie en Italie.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	NOTE	2022			2021		
		Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assur.	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assur.
<i>(en millions d'euros)</i>							
Excédent brut d'exploitation	40.10	4 811	2 031	2 780	5 422	2 602	2 820
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(40)	(40)		(28)	(28)	
Produits et charges financières divers		(7)	(7)		0	0	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40.1	4 764	1 984	2 780	5 394	2 574	2 820
Variation du besoin en fonds de roulement	40.3	264	121	143	(445)	(361)	(84)
Var. solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	40.4	(6 313)	0	(6 313)	8 911	32	8 879
Impôts payés		(934)	(100)	(834)	(446)	(62)	(384)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			1 542	(1 542)		171	(171)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		114	31	83	67	19	48
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(2 105)	3 578	(5 683)	13 481	2 373	11 108
Achat d'actifs corporels et incorporels	40.5	(1 704)	(1 217)	(487)	(1 747)	(1 301)	(446)
Achat d'actifs financiers		(157)	(109)	(48)	(1 267)	(829)	(438)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		125	121	4	120	119	1
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		283	43	240	123	122	1
Incidences des variations de périmètre		(1 612)	(656)	(956)	(495)	(187)	(308)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		(230)	(230)		(51)	(51)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(3 295)	(2 048)	(1 247)	(3 317)	(2 127)	(1 190)
Augmentation de capital		14	14	0	0	0	0
Financements perpétuels		29	29	0	942	198	744
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(928)	(442)	(486)	(769)	(33)	(736)
Rachat d'intérêts minoritaires		(3 753)	(139)	(3 614)	(3 018)	(556)	(2 462)
Intérêts financiers versés		(199)	(199)	0	(240)	(240)	0
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	40.6	3 477	2 474	1 003	4 826	2 957	1 869
Remboursements des emprunts	40.7	(2 795)	(1 045)	(1 750)	(3 540)	(1 789)	(1 751)
Remboursements des passifs de location		(873)	(816)	(57)	(802)	(751)	(51)
Autres flux liés aux opérations de financement	40.8	(46)	(46)		6	6	
Flux intragroupe			302	(302)		76	(76)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(5 074)	132	(5 206)	(2 595)	(132)	(2 463)
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	40.9	12 136		12 136	(7 455)		(7 455)
Incidence des filiales destinées à être cédées		(15)	(15)		0	0	
Incidence des variations des cours des devises		(5)	(5)		18	18	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 642	1 642		132	132	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 895	2 895		2 763	2 763	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		4 537	4 537		2 895	2 895	

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1 Émissions obligataires
- 1.2 Rachat des intérêts minoritaires de CNP Assurances
- 1.3 Projet de cession de DPD Russie
- 1.4 Reconnaissance des impôts différés
- 1.5 Dépréciation des actifs de l'UGT Courrier de La Poste

1.1 Émissions obligataires

Le groupe La Poste a procédé au cours de l'année 2022 à plusieurs émissions obligataires qui répondent aux critères de classification en instruments de dettes prévus par les normes IFRS 9 et IAS 32 qui sont détaillées ci-après.

Émissions obligataires La Poste

Le groupe La Poste a procédé le 14 septembre 2022 à une émission obligataire durable ou « *sustainable* » de 1 200 millions d'euros composée d'une première tranche de 600 millions d'euros à échéance septembre 2028 au taux de 2,625% par an et d'une seconde tranche de 600 millions d'euros à échéance mars 2033 au taux de 3,125% par an. Cette émission s'inscrit dans le cadre de l'Engagement Sociétal du groupe La Poste et permettra de financer ou refinancer des actifs contribuant aux objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de La Poste et respectant des critères d'éligibilité exigeants.

Par ailleurs, le groupe La Poste a réalisé les abondements suivants :

- le 21 janvier 2022 sur la souche obligataire à échéance septembre 2034, pour un montant de 100 millions d'euros, au taux de 1% ;
- le 30 mai 2022 sur la souche obligataire à échéance octobre 2026, pour un montant de 150 millions d'euros, au taux de 0,625%
- le 28 septembre 2022 sur la souche obligataire à échéance juillet 2029 pour un montant de 100 millions d'euros au taux de 0% avec une prime d'émission de 20 millions d'euros.

Émissions obligataires La Banque Postale

Le 13 septembre 2022, La Banque Postale a émis une émission au format Senior Non-Préféré pour un montant de 425 millions de GBP, avec un spread final de Gilt +260 bps et un coupon à taux fixe de 5,625%. Il s'agit de la première émission de référence de La Banque Postale en devise étrangère.

Le 5 décembre 2022, La Banque Postale a émis une dette obligataire subordonnée *Tier 2* pour un montant de 500 millions d'euros, à échéance mars 2034 au taux de 5,5% jusqu'en mars 2029.

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale dédiée au refinancement des portefeuilles de prêts immobiliers octroyés par son réseau en France, a émis une obligation sécurisée « verte » le 4 mai 2022. Cette émission obligataire d'un montant de 750 millions d'euros a été réalisée sous la forme d'un *covered bond* à 8 ans, avec un spread final de MS + 4 bps et un coupon fixe de 1,625%.

Par ailleurs, La Banque Postale a activé le 19 novembre 2022 son option de remboursement anticipé sur une dette obligataire de 750 millions d'euros émise en 2015 au taux de 2,75%.

Émissions obligataires CNP Assurances

CNP Assurances a émis le 27 janvier 2022 une dette obligataire subordonnée *Restricted Tier 3* d'un montant de 500 millions d'euros, de maturité 7 ans à taux fixe de 1,25%.

Le Fonds immobilier résidentiel Lamartine (SCI Lamartine), détenu depuis mars 2022 à 85% par CNP Assurances (voir note 4.1) et à 15% par CDC Habitat, a émis deux obligations vertes d'un montant global de 850 millions d'euros.

Enfin, en octobre 2022, CNP Assurances a remboursé une dette obligataire d'un milliard d'euros émise en octobre 2016 au taux de 1,875 %.

1.2 Rachat des intérêts minoritaires de CNP Assurances

Tout au long du premier semestre 2022, le groupe La Poste a racheté progressivement les intérêts minoritaires de CNP Assurances pour atteindre le pourcentage de détention de 100% au 30 juin 2022 :

- mars : acquisition de 6,3 % du capital ;
- mai : OPA simplifiée réalisée par La Banque Postale au prix de 20,90€ par action (dividende de 1€ détaché au profit des minoritaires) ;
- juin : mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire permettant à La Banque Postale d'être actionnaire à 100%.

Le résultat réalisé sur l'année par CNP Assurances a été attribué au groupe La Poste selon le rythme d'acquisition du capital de CNP Assurances au cours de cette période. Conformément à IFRS 10, CNP Assurances étant déjà sous le contrôle exclusif du groupe, ces acquisitions de titres constituent des rachats d'intérêts minoritaires traités dans les capitaux propres en générant une diminution des intérêts minoritaires pour leur valeur comptable, soit 3 462 millions d'euros et en augmentant les capitaux propres part du groupe de 387 millions d'euros correspondant à l'excédent de cette valeur comptable sur le prix payé.

1.3 Projet de cession de DPD Russie

Après avoir indiqué dès le 28 février 2022, la suspension de tous les flux en direction et en provenance de la Russie, le groupe La Poste a annoncé au cours du premier semestre 2022 sa volonté de se retirer complètement du marché russe.

En conséquence, la totalité des actifs et passifs de cette société ont été classés en actifs et passifs destinés à être

cédés au 31 décembre 2022 pour des montants respectifs de 42 millions d'euros et 47 millions d'euros après dépréciation.

Compte tenu du contexte général, des difficultés de la filiale et des risques liés à cette cession, l'écart d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles de DPD Russie ont été intégralement dépréciés en 2022 pour un montant total de 9 741 millions de roubles, converti pour l'essentiel au cours du 5 mai 2022 (65,87 roubles /€) à l'exception des mouvements du second semestre convertis au taux moyen du semestre, soit un montant de 149 millions d'euros (dont 104 millions d'euros au titre de l'écart d'acquisition). La dépréciation au bilan de ces actifs, convertie au taux du change du 31 décembre 2022 (77,59 roubles /€) s'élève à 126 millions d'euros.

La réserve de conversion incluse dans les capitaux propres s'élève à 37 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle matérialise l'incidence de l'évolution favorable du cours du rouble depuis l'entrée de DPD Russie dans le périmètre de consolidation. Lorsque la cession de la société sera effective, le montant de cette réserve de conversion sera recyclé en résultat.

1.4 Reconnaissance des impôts différés

Le rachat des intérêts minoritaires de CNP Assurances (voir note 1.2) permet de prendre en compte l'entrée de cette société dans le groupe d'intégration fiscale de La Poste à compter de l'exercice 2023 et améliore de manière très significative ses prévisions de résultat fiscal. Ainsi, sur la base des meilleures prévisions à date, le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale pourra être absorbé dans un délai inférieur à 5 ans. En conséquence le groupe reconnaît dans les comptes de l'exercice 2022 l'intégralité des impôts différés actifs au titre du déficit reportable ainsi que les impôts différés au titre des autres différences temporaires lorsqu'il est prévu que celles-ci se dénouent dans un délai de 10 ans. A ce titre, le produit d'impôts différés enregistré dans les comptes 2022 sur la ligne impôts s'élève à 903 millions d'euros (incidence calculée sur la situation au 1^{er} janvier 2022).

1.5 Dépréciation des actifs de l'UGT Courrier de La Poste

Malgré la compensation obtenue de l'Etat en 2021 au titre du Service Universel Postal, en cours de notification auprès de la Commission européenne, le business plan de l'UGT Courrier de La Poste s'est fortement dégradé en 2022 essentiellement en raison de la forte accélération de l'inflation en 2022. Cette inflation, dont il est prévu qu'elle se maintienne à un niveau élevé pendant encore un certain temps, génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du business plan qui ne peut être que très partiellement compensée par une hausse des tarifs.

Le test de perte de valeur de cette UGT, réalisé sur la base du business plan ainsi actualisé au mieux des prévisions sur 5 ans avec un WACC de 6,5%, conduit à déprécier la totalité des actifs immobilisés de cette UGT, soit un montant total de 940 millions d'euros. Ces actifs sont constitués exclusivement d'éléments amortissables, principalement des logiciels, des matériels industriels, des agencements ainsi que des droits d'utilisation sur des immeubles et véhicules enregistrés conformément à la norme IFRS 16.

Le taux de croissance normatif retenu est de -5% et prend en compte la baisse structurelle des volumes de cette activité. Le résultat du test est très peu sensible à la variation de ce paramètre et à celle du WACC.

La dépréciation enregistrée dans les comptes de l'exercice se décompose ainsi :

- immobilisations incorporelles : 228 millions d'euros ;
- immobilisations corporelles : 250 millions d'euros ;
- droits d'utilisation : 462 millions d'euros.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immeubles et les véhicules en pleine propriété appartenant à un autre secteur du groupe et utilisés par l'UGT Courrier, actifs dont la valeur de marché est appréciée comme supérieure à la valeur nette comptable.

NOTE 2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 2.1 Référentiel comptable
2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère du **Groupe La Poste** (« Le groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une **Société Anonyme**, dont le siège social est situé **9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, France**.

Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales. Le groupe La Poste est un grand **groupe multimétier de services**.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 23 février 2023), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Aucun changement de dénomination n'est intervenu en 2022.

Adresse du Groupe : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris

Etablissement principal : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de La Poste Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2022

Les normes et interprétations d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de La Poste Groupe arrêtés au 31 décembre 2022.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022 et non appliquées par anticipation

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2022.

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance a été publiée et amendée par l'IASB respectivement le 18 mai 2017 et le 25 juin 2020. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021. Ses dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (avec exercice comparatif 2022

obligatoire) en remplacement de celles de la Norme IFRS 4 actuellement appliquée.

L'objectif de cette nouvelle norme est de prescrire les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation applicables aux contrats d'assurance et de réassurance émis, à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 requiert de comptabiliser séparément des contrats d'assurance, un certain nombre de composantes comme certains dérivés incorporés, les composantes d'investissement distinctes ou les obligations de performance autres (comme par exemple fournir un service ou un produit non-assurantiel) afin de leur appliquer la norme IFRS appropriée.

En date de transition, chaque groupe de contrats d'assurance en vigueur à cette date doit être comptabilisé et évalué comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée. A cet égard, la norme IFRS 17 prévoit trois méthodes de transition possibles :

- l'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurances sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concerne la majorité du périmètre des contrats d'assurance, notamment d'épargne / retraites aux bornes du groupe La Banque Postale ;
- l'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats ; cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Assurances IARD ainsi que pour certaines cohortes de contrats CNP Assurances pour lesquelles les données nécessaires sont disponibles ;
- l'approche rétrospective modifiée (MRA) qui prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats. Cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Prévoyance.

A la souscription des contrats d'assurance, le passif sera désormais valorisé, selon une approche par défaut *Building Blocks Approach* (BBA), composée de :

- un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- un ajustement au titre des risques non financiers, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- une « marge de service contractuelle » (*Contractual Service Margin* ou CSM).

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance.

Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au fil du temps en fonction d'inducteur d'amortissement (*Coverage Units*), sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat (contrat déficitaire).

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Le modèle VFA est similaire au modèle par défaut BBA à la différence que la CSM absorbe les chocs techniques mais également les chocs financiers.

Par ailleurs, l'approche générale (« building blocks ») est complétée par un modèle optionnel plus simple. Celui-ci est basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach » – PAA). Il est applicable :

- à l'ensemble des contrats dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- aux contrats à déroulement court (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Le passif initial comptabilisé est égal uniquement aux primes reçues (absence de CSM). Les frais d'acquisition peuvent être différés ou comptabilisés immédiatement en charges.

Les entités d'assurances du groupe vont avoir recours aux trois modèles.

La norme IFRS 17 prévoit une nouvelle granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- en premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats (un ensemble de contrats gérés ensemble et soumis à des risques similaires).
- en second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués les contrats déficitaires, les contrats qui au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats du portefeuille.

IFRS 17 précise que deux contrats émis à plus d'un an d'intervalle ne peuvent pas être affectés au même groupe de contrat. Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée (contrats d'épargne, de retraite, etc.), l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle.

CNP Assurances a opté pour cette exemption, option également retenue aux bornes du groupe La Banque Postale.

Pour les contrats relevant de l'approche BBA, VFA et PAA, la norme IFRS 17 introduit une option de comptabilisation des modifications des hypothèses financières dans les autres éléments du résultat global afin de limiter la volatilité du résultat net. Cette option a été retenue par le groupe.

La courbe de taux retenue pour l'actualisation des flux futurs économiques repose sur une construction semblable à celle utilisée dans le référentiel prudentiel Solvabilité 2. Il s'agit d'une courbe de taux construite à partir d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité variable selon le périmètre considéré.

L'adoption concomitante d'IFRS 9 et IFRS 17 pour les assureurs n'a pas d'incidences aux bornes du groupe à l'exception des deux changements suivants :

- l'arrêt de l'approche par superposition (également appelée *overlay*) ;
- l'application de l'option de comptabilisation des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Concernant la présentation des comptes aux bornes du groupe La Banque Postale, dès le 1er janvier 2023, la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales, annule et remplace la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Comme le prévoit cette recommandation, le groupe La Banque Postale a opté pour une présentation des placements financiers d'assurance ventilée dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

Les impacts relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 ont fait l'objet d'une analyse et d'un projet dédié.

En 2022, le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 a porté principalement sur :

- la poursuite des réflexions sur la présentation de l'assurance dans les états financiers consolidés du groupe bancaire ;
- la stabilisation des principales options méthodologiques (modèles comptables, courbe des taux, ajustement pour risque, etc.) ;
- la poursuite de la conception des processus cibles de production des comptes ;
- les travaux préparatoires à la production et à l'établissement du bilan d'ouverture et des périodes comparatives IFRS 17.

La norme IFRS 17 a des implications significatives pour le groupe :

- elle modifie la présentation du bilan et des annexes aux états financiers ;
- elle définit une nouvelle présentation du résultat, distinguant :
 - o Les produits des contrats d'assurance émis et les charges afférentes aux contrats d'assurance

émis qui intègrent : l'amortissement de la CSM, l'amortissement de l'ajustement pour risques, les écarts d'expérience (c'est-à-dire la différence entre les sinistres et frais attendus comparativement à ceux versés). (A noter que les frais rattachables aux contrats d'assurance étaient auparavant présentés en autres charges d'exploitation), l'impact des contrats déficitaires ;

- o les charges financières d'assurance et de réassurance (le produit des placements d'assurance n'est pas distingué du produit des placements de la banque).
- elle implique également une réorganisation majeure des processus de gestion, et notamment les outils de comptabilité, d'inventaire, de gestion, de pilotage et de reporting ;
- de même, les outils de modélisation actuariels sont impactés ;
- enfin, l'organisation interne concernant le processus d'établissement des comptes va être ajustée. De nouveaux processus de valorisation, de consolidation et de reporting sont en cours de mise en place.

Concernant les impacts financiers attendus, la première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022 sur le périmètre CNP pourrait conduire à une augmentation des capitaux propres du groupe La Banque Postale d'environ 1,3 milliard d'euros, dont 0,8 milliard d'euros sur la part groupe et 0,5 milliard d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle.

2.1.3 Format électronique européen

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2019/815 modifié par le Règlement Délégué (UE) 2022/352, les obligations du format électronique européen s'appliquent sur l'ensemble des comptes consolidés en IFRS avec toutefois quelques différences notables entre les états primaires et les notes annexes.

Tout comme l'année dernière, le groupe La Poste fournit un balisage fin de chaque montant présenté dans ses états primaires.

A partir de cette année, le groupe La Poste fournit un macro-balisage de ses notes annexes en utilisant les macro-balises fournies par la taxonomie ESEF. Chaque macro-balise pertinente est affectée à une information présente dans l'annexe (cette information pouvant inclure un ou plusieurs paragraphes).

2.1.4 Réforme des taux IBOR

Le processus de remplacement des taux d'intérêt « interbancaires » (« IBOR ») par des taux alternatifs (« RFR ») s'est poursuivi sur l'année 2022.

Un détail sur les travaux effectués et les montants en jeu est fourni dans les notes 22.10 et 31.10 respectivement sur les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges,
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location ;
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises ;
- les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation des provisions techniques des activités bancaires et d'assurance (dont la provision épargne logement) ;
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit ;
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place.
- plus particulièrement, ces dernières années, le groupe a élaboré un cadre général visant l'identification et la maîtrise des risques induits par le changement climatique. Il permet notamment de tenir compte de manière pertinente des incertitudes liées au risque climatique dans l'élaboration des différentes estimations réalisées. Enfin, la stratégie du groupe pour sa neutralité carbone est exposée en détail dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) intégrée au Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1** Méthodes de consolidation
- 3.2** Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 3.3** Transactions en devises étrangères
- 3.4** Intégration du secteur La Banque Postale
- 3.5** Regroupements d'entreprises
- 3.6** Produits opérationnels
- 3.7** Impôts
- 3.8** Immobilisations incorporelles
- 3.9** Immobilisations corporelles
- 3.10** Contrats de location
- 3.11** Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.12** Autres actifs financiers
- 3.13** Actifs et passifs des activités bancaires et d'assurances
- 3.14** Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
- 3.15** Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 3.16** Passifs de location
- 3.17** Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 3.18** Stocks et encours
- 3.19** Créances clients
- 3.20** Provisions
- 3.21** Avantages du personnel
- 3.22** Actifs détenus en vue d'être cédés
- 3.23** Tableau des flux de trésorerie

3.1 Méthodes de consolidation

3.1.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

3.1.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le groupe n'a qu'une influence notable.

3.1.3 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

3.1.4 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

3.1.5 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

3.4 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux opérations du secteur La Banque Postale sont détaillés dans les sections 3.13.1 et suivantes.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et d'éventuels ajustements futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou *goodwill*) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs (*a gain from a bargain purchase*) sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.11.

3.6 Produits opérationnels

3.6.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de

marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

3.6.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

3.7 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

3.8 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en général de 1 à 3 ans). Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où elles sont encourues.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatifs aux relations clientèle et aux des accords de distribution sont comptabilisés sous la rubrique « Amortissement/ dépréciation des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution » du compte de résultat.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à leur juste valeur les passifs d'assurance assumés et les actifs relatifs aux contrats d'assurance acquis. En application d'IFRS 4 cette juste valeur peut être présentée en deux composantes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables de l'assureur relatives aux contrats d'assurance qu'il émet ;
- un actif incorporel, la valeur du portefeuille acquis de contrats des sociétés d'assurance (« Value of Business Acquired » - VOBA), représentant la différence entre :
 - la juste valeur des droits d'assurance contractuels acquis et des obligations d'assurance prises en charge ;
 - le passif décrit ci-dessus.

Dans le cadre de l'opération de prise de contrôle sur CNP Assurances, une valeur de portefeuille a été déterminée et comptabilisée au sein des immobilisations incorporelles. Elle est exclue du champ d'application d'IAS 36 et d'IAS 38 (paragraphe 33 IFRS 4). La valeur de portefeuille est suivie par entité et sous segment et amortie sur la durée de vie résiduelle des

contrats sur une base reflétant le rythme d'émergence des profits futurs générés par l'actif. Cette duration est déterminée dans le tableau ci-dessous :

En nombre d'années	France	Italie	Brésil	Espagne	Irlande
Epargne Euro et Retraite	11,9 - 19	4,5 - 19	3,8 - 12	6,3 - 12	11,9 - 19
Epargne UC	10,5	4,8	10,5	7,7	10,5
Emprunteur	5,9	6,4	6,8	3,3	1,7
Prévoyance	1,3 - 7,5	1,3 - 7,5	4,8 - 7,1	1,3 - 7,1	1,3 - 7,5

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

3.9.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées. Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Une subvention d'investissement reçue en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation est comptabilisée au passif du bilan puis enregistrée au compte de résultat linéairement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

3.9.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par la Poste Groupe :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

3.9.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes:

IMMOBILISATIONS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

3.9.4 Cas particulier des immeubles de placement Classement au bilan du groupe

Au 31 décembre 2022, les immeubles de placement sont pratiquement tous situés dans les activités d'assurance de La Banque Postale et à ce titre classés dans les actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.

Les immeubles de placement des autres activités ne sont pas significatifs et sont classés au sein des immobilisations corporelles.

Principes

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles de placement

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

3.10 Contrats de location

Comme prévu par la norme IFRS 16, le groupe a opté pour ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux immobilisations incorporelles.

Sont qualifiés de contrats de location selon la norme IFRS 16, tous les contrats, quelle que soit leur dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur en échange d'une rémunération et pour une certaine durée. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Elle a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le Groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1^{er} janvier 2019, le groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ». Dans ce cadre, les mesures de simplification prévues par la norme et retenues par le groupe ont été les suivantes :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois ;
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats ;
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique.

La durée des contrats est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Cette position est cohérente avec celle publiée par l'IFRS 16 le 16 décembre 2019 dans la mesure où les baux en tacite prolongation du groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une et l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable et dans la mesure où la valeur nette des agencements concernés ne peut, dans les cas considérés, constituer une pénalité plus que non significative.

Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

A la date de transition, le groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessus.

Concernant le droit d'utilisation, le groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition

au 1^{er} janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connus postérieurement à sa signature.

Les principes appliqués aux contrats de location externes où le groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.13.

3.11 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

3.12 Autres actifs financiers

3.12.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (voir note 21):

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des dépréciations sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement ;
- les titres de participation non consolidés. La norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en

capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser en réserves au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-valeur de cession constatée.

- Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa ;
- en cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition ;
- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 28).

3.12.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 3.15 et 28).

3.13 Actifs et passifs des activités bancaires et d'assurances

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités et dont le contenu est similaire à ceux présentés par le groupe La Banque Postale dans ses propres états financiers.

3.13.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

3.13.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du Prêt basique).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de

l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle Collecte) ;
- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle Collecte et Vente) ;
- un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test SPPI est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et est interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture de la première période d'arrêt commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1^{er} juillet, soit le 1^{er} janvier).

Critère du prêt basique ou test SPPI

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du prêt basique sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.13.3 à 3.13.6.

3.13.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion Collecte des flux contractuels est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Au sein du groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

3.13.4 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur inscription initiale au bilan et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les intérêts et produits assimilés au sein du produit net bancaire.

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée au bilan à la juste valeur et les

variations de juste valeur hors revenus sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat.

De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque en contrepartie des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

3.13.5 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des réserves non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Ils suivent alors le même traitement comptable que les titres de participation non consolidés (voir note 3.12.1).

Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser, au 1^{er} janvier de l'exercice suivant, la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession, vers les réserves consolidées.

3.13.6 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Elle comprend notamment au sein du groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

De manière plus large, cette catégorie englobe l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion n'étant ni un modèle de collecte ni un modèle de collecte et vente.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.

3.13.7 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose sur un modèle de dépréciation pour risque de crédit basé sur des pertes attendues ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux

propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du *bucket 1*.

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du *bucket 2*.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en *bucket 3* et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 34) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles analysées comme étant des parties intégrantes de l'actif.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du *bucket 1*, l'horizon de temps est annuel. Dans le cadre du *bucket 2*, l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans les notes 34.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *Forward looking* »).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans les notes 34.

Prêts en défaut relevant du *bucket 3*

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en *bucket 3* en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;

- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Sur le périmètre des crédits immobiliers, les dépréciations sur les encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre réglementaire de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté en comptabilité pour certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques sur l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement spécifique des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

Prêts ne relevant plus du *bucket 3*

Sur le périmètre des crédits immobiliers, en cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les dépréciations peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du *bucket 3* lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements sur base contractuelle ont repris de manière régulière depuis au moins trois mois consécutifs (excepté pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, la sortie du *bucket 3* peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement ont été épuisées.

Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions accordées par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Lorsque le prêt est maintenu au bilan, la décote de taux constatée lors de sa restructuration est enregistrée en

coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

3.13.8 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Cette créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

3.13.9 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».

Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe ;
- les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.13.10 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières

premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;

- il requiert un investissement initial net nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2020.

Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macro-couverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur

instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective et la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage de la quote-part de réévaluation présente au bilan et liée à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les principes applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au

fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée de manière similaire à une couverture de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

3.13.11 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées avec la chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearent.

3.13.12 Engagements de garantie

Garanties financières

Le groupe a opté pour la comptabilisation des garanties financières données conformément à la norme IFRS 9. Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur

par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.13.13 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.13.14 Contrats de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.13.15 Activités d'assurance Approche par superposition

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par superposition.

L'approche par superposition vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une

application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Cette approche consiste à reclasser, pour les actifs financiers éligibles désignés, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Application de la norme IFRS 4

Dans l'attente de l'application au 1^{er} janvier 2023 de la future norme IFRS 17 sur les activités d'assurances, les filiales continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, domages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes. À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

- les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré ;
- les provisions d'assurance-vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation ;
- l'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En

matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement ;

- les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques ;
- les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme ;
- les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Participation aux bénéfices différée

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latents et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à leur juste valeur les passifs d'assurance assumés et les actifs au titre de contrats d'assurance acquis. En application d'IFRS 4 cette juste valeur peut être présentée en deux composantes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables de l'assureur relatives aux contrats d'assurance qu'il émet ;
- un actif incorporel, la valeur du Portefeuille acquis de contrats des sociétés d'assurance (« Value of Business Acquired » - VOBA), représentant la différence entre :
 - la juste valeur des droits d'assurance contractuels acquis et des obligations d'assurance prises en charge ;
 - le passif décrit ci-dessus.

Les portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance sont généralement amortis de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

Contribution des activités d'assurance dans les états financiers du Groupe

Le Groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

En complément, des informations spécifiques sur les activités d'assurance, sont fournies dans la note 39 « Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurances ».

Placement d'assurance

Les placements sont intégrés dans les postes suivants :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- titres au coût amorti ;
- prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ;
- immeubles de placement.

Autres actifs liés à l'activité d'assurance

- la part des réassureurs dans les provisions techniques est intégrée dans le poste « Compte de régularisation actif » ;
- les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « compte de régularisation actif ».

Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet

Elles regroupent notamment :

- les provisions techniques relatives à des contrats d'assurance (vie, non vie) ;

- la participation aux bénéfices différée passive.

Les autres passifs d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « Compte de régularisation passif ». Elles sont principalement constituées de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

Produits et charges liés aux activités d'assurance

- les produits et charges liés aux placements des activités d'assurance sont intégrés dans les postes du compte de résultat se rapportant au classement des actifs sous-jacents ;
- les produits se rapportant à l'activité d'assurance (primes acquises des contrats d'assurance et des contrats financiers avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire) sont classés dans la rubrique « Produits des autres activités » ;
- les charges se rapportant à l'activité d'assurance (charges de prestations d'assurance, variation des provisions) sont classées dans la rubrique « Charges des autres activités ».

3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres reposent sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

3.15.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global ».

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

3.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

3.16 Passifs de location

Les passifs de location comptabilisés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 (voir note 28).

3.17 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

3.18 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

3.19 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

3.20 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

3.21 Avantages du personnel

3.21.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de

mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (Geopost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

3.21.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

3.22 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.23 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, au groupe La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque

Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution/(augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle ;
- les flux des dettes envers les établissements de crédit ;
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres ;
- les flux liés aux prêts et créances ;
- les variations de juste valeur des instruments financiers.

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 40.10.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation
- 4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires
- 4.3 Principales opérations de cession
- 4.4 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 43.

4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation

CitySprint

Le groupe La Poste (branche Geopost / UGT DPD Europe) a pris le contrôle en janvier 2022 de la société CitySprint, premier opérateur de course et de livraison urgente de Grande Bretagne. La prise de contrôle avec 100% des titres a généré un écart d'acquisition estimé à 249 millions de Livres Sterling (296 millions d'euros). La contribution de la société au chiffre d'affaires consolidé 2022 s'élève à 196 millions d'euros.

Scalefast

Le groupe La Poste (branche Geopost/ UGT Asendia) a pris le contrôle le 23 juin 2022 de la société Scalefast, fournisseur de solutions e-commerce globales, en acquérant 100% des titres. L'écart d'acquisition provisoire lié à cette prise de contrôle a été estimé à 291 millions de dollars US (278 millions d'euros). La contribution de la société au chiffre d'affaires consolidé 2022 s'élève à 92 millions d'euros.

SCI Lamartine

Dans le cadre de l'activité de placement d'assurance, CNP Assurances (branche La Banque Postale) a acquis le 9 mars 2022 auprès de CDC Habitat 85% du capital de la SCI Lamartine détentrice d'un portefeuille de plus de 7 600 logements à loyers abordables et à haute qualité environnementale d'une valeur de 2,4 Milliards d'euros.

4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires

Rachat des intérêts minoritaires dans CNP Assurances

Voir faits marquants en note 1.

Rationalisation de l'actionnariat des filiales d'assurance-vie en Italie

Après l'acquisition des activités d'assurance-vie d'Aviva en Italie l'année dernière, CNP Assurances a finalisé, le 26 octobre 2022, l'accord avec UniCredit comprenant :

- l'acquisition par CNP Assurances de la participation de 49 % d'UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.A. pour 501 millions d'euros, permettant à CNP Assurances de porter sa participation à 100%;

- la vente de 6,5 % de CNP UniCredit Vita S.p.A. à UniCredit pour 70 millions d'euros, CNP Assurances conservant une participation majoritaire de 51 %.

Cette opération impacte les capitaux propres pour -431 millions d'euros dont -51 millions d'euros en part groupe et -381 millions d'euros dans les intérêts minoritaires.

Rachat des intérêts minoritaires dans CNP consórcios et Odonto Empresa

CNP Assurances a finalisé deux acquisitions à 100 % des parts détenues par Caixa Seguridade dans la société « CNP consórcios » le 17 novembre 2022 pour un montant de 409 millions de BRL soit 79 millions d'euros et dans la société Odonto Empresa le 23 décembre 2022 pour un montant de 18 millions de BRL, soit 3 millions d'euros.

Cette opération impacte les capitaux propres pour -77 millions d'euros dont -38 millions d'euros en part groupe et -39 millions d'euros dans les intérêts minoritaires.

4.3 Principales opérations de cession

Projet de cession de DPD Russie

Voir faits marquants en note 1.

Cessions de AEW Europe SA et Ostrum Asset Management

Le 13 mai dernier, ont été finalisées les cessions au groupe BPCE des participations de La Banque Postale dans AEW Europe SA (40%) et Ostrum Asset Management (45%) générant ainsi un produit de 60 millions d'euros dans le résultat avant impôt / net part du groupe. Au 31 décembre 2021, ces deux participations étaient présentées au bilan en actifs non courants destinés à être cédés.

Finalisation de la cession de CNP Partners

Le 29 décembre 2022, CNP Assurances a finalisé la cession de sa filiale espagnole d'assurance-vie CNP Partners au profit de Mediterraneo Vida pour un montant de 126 millions d'euros générant ainsi une moins-value de 32 millions d'euros.

4.4 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

(en millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires et PNB	35 392	34 609	34 699	34 817
Achats et autres charges	(16 556)	(15 491)	(16 092)	(15 603)
Charges de personnel	(13 935)	(14 154)	(13 820)	(14 177)
Impôts et taxes	(465)	(449)	(462)	(448)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(3 888)	(1 772)	(3 865)	(1 771)
Autres charges et produits opérationnels	566	577	562	556
Résultat des cessions d'actifs	52	23	52	22
Charges opérationnelles nettes	(34 226)	(31 265)	(33 625)	(31 420)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	31	87	14	87
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	1 197	3 431	1 088	3 483

Passage des données réelles aux données à périmètre et change constants :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Produits opérationnels	Résultat d'exploitation courant	Produits opérationnels	Résultat d'exploitation courant
Comptes consolidés retraités des variations de périmètre et du change	34 699	1 088	34 817	3 483
Incidences des variations de périmètre et change :				
CitySprint (entrée 11 janvier 2022)	196	18		
CNP Assurances Italie (entrée 1 ^{er} décembre 2021)	178	79		
Scalefast (entrée 23 juin 2022)	92	(12)		
Tipsa (entrée 1 ^{er} août 2021)	66	2		
Speedy AD (entrée 19 mars 2021)	41	5		
Cession de Tigers (sortie 30 avril 2021)			101	
Variation du change ^(a)			(309)	(54)
Autres	120	17	1	2
Comptes consolidés publiés	35 392	1 197	34 609	3 431

(a) Les montants de (309) et (54) millions d'euros retraités en 2021 correspondent à l'impact du recalcul du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'année 2021 avec les taux de change moyens de l'année 2022.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteur opérationnel
- 5.3 Informations par zone géographique

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction du groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués ;
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
- processus de production et réseau de distribution ;
- environnement réglementaire.

Le groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes ▪ activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo ▪ activité Santé et Autonomie d'aides à la personne et dans le domaine de la santé ▪ nouveaux services du facteur
Geopost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité express réalisée par les marques du sous-groupe Geopost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur ▪ courrier international ▪ activité de e-commerce réalisée par Asendia
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale ▪ division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Grand Public Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste ▪ ensemble des activités numériques du groupe activité de La Poste Mobile ▪ autres produits externes
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe La Poste Immobilier ▪ activité de la Direction immobilière de La Poste
Supports et structures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités « Corporate » des directions du siège ▪ services supports du groupe

5.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire ;
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste ;
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe La Poste Immobilier sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2022 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	8 094	15 455	8 289	3 343	91	4	116		35 392
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 107	118	31	3 233	770	1 232		(7 492)	0
Produits opérationnels	10 201	15 573	8 320	6 576	861	1 236	116	(7 492)	35 392
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	2	28	2	(1)	0			31
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	(767)	654	1 841	199	68	(262)	(541)	5	1 197
Résultat financier							(207)		(207)
Impôt sur le résultat							605		605
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	0	(88)	(1)	0	1	(1)			(88)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									1 507
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(1 278)	(1 019)	(838)	(131)	(469)	(153)			(3 888)
Actifs sectoriels	3 510	12 710	745 261	1 595	4 038	13 780	(7 771)		773 123

2021 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	8 353	14 598	7 992	3 510	36	4	117		34 609
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 267	103	25	3 213	787	1 255		(7 651)	0
Produits opérationnels	10 620	14 701	8 017	6 723	824	1 258	117	(7 651)	34 609
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	3	89	(5)	0	0			87
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	1 246	1 057	1 642	155	95	(266)	(505)	7	3 431
Résultat financier							(202)		(202)
Impôt sur le résultat							(620)	0	(620)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	(1)	(21)	10	0	2	(1)		0	(12)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									2 597
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	605	(736)	(912)	(103)	(465)	(160)			(1 772)
Actifs sectoriels	3 968	12 005	771 794	1 608	4 397	10 103	(7 510)		796 365

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

5.2.2 Bilan par secteur opérationnel

31/12/2022 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	917	5 942	6 442	872	3 092	546	(12)	17 799
Droits d'utilisation	100	2 487	206	59	549	25	0	3 426
Titres mis en équivalence	0	893	1 108	0	29	1	0	2 031
Autres actifs non courants	23	213	2 291	(13)	69	7 600	(6 616)	3 567
Autres actifs courants	2 470	3 175	877	677	298	5 608	(1 011)	12 093
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	734 337	0	0	0	(131)	734 206
TOTAL	3 510	12 710	745 261	1 595	4 038	13 780	(7 771)	773 123
Investissements (a)	238	1 122	1 491	143	264	215	0	3 473
PASSIFS								
Fonds propres	0	0	0	0	0	25 313	0	25 313
Emprunts obligataires et dettes financières	688	4 439	0	577	1 083	11 450	(6 673)	11 564
Passifs de location	141	2 606	0	65	1 031	25	0	3 869
Autres passifs non courants	883	293	1 271	534	67	(17)	0	3 031
Autres passifs courants	2 919	3 120	3 755	1 086	326	1 321	(650)	11 878
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	717 553	2	0	0	(87)	717 468
TOTAL	4 631	10 459	722 579	2 265	2 507	38 092	(7 410)	773 123

31/12/2021 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 347	5 258	6 401	824	3 044	526	(12)	17 388
Droits d'utilisation	122	2 376	143	64	971	23	0	3 700
Titres mis en équivalence	0	907	948	(0)	44	1	0	1 900
Autres actifs non courants	42	134	527	22	13	5 995	(6 027)	706
Autres actifs courants	2 457	3 330	969	698	324	3 558	(1 293)	10 044
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	762 806	0	0	0	(178)	762 628
TOTAL	3 968	12 005	771 794	1 608	4 397	10 103	(7 510)	796 365
Investissements (a)	295	1 419	1 192	170	237	196	0	3 509
PASSIFS								
Fonds propres	0	0	0	0	0	32 650	0	32 650
Emprunts obligataires et dettes financières	617	4 004	0	556	1 142	10 304	(6 473)	10 149
Passifs de location	141	2 500	0	72	1 023	24	0	3 760
Autres passifs non courants	1 020	257	1 723	717	65	1	0	3 782
Autres passifs courants	2 712	2 926	3 451	1 017	277	1 158	(563)	10 979
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	735 466	34	0	(0)	(455)	735 044
TOTAL	4 490	9 687	740 640	2 396	2 506	44 137	(7 490)	796 365

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

5.3 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2022				TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 155	8 246	5 702	27 103
Produit net bancaire	6 679	686	924	8 289
PRODUITS OPERATIONNELS	19 833	8 932	6 626	35 392
Actifs sectoriels	682 686	55 893	34 544	773 123
Investissements ^(a)	2 609	238	626	3 473

2021				TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 630	7 784	5 203	26 617
Produit net bancaire	6 803	503	687	7 992
PRODUITS OPERATIONNELS	20 433	8 286	5 890	34 609
Actifs sectoriels	711 017	58 191	27 157	796 365
Investissements ^(a)	2 995	367	148	3 509

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

Erreur ! Signet non défini.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	2022	2021
Services-Courrier-Colis	8 094	8 353
Geopost	15 455	14 598
Grand Public et Numérique	3 343	3 510
Immobilier & Supports	211	157
TOTAL	27 103	26 617

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2022 et 2021 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du service universel postal pour 520 millions d'euros (montant identique en 2022 et 2021), répartie entre les branches en fonction de leur contribution au coût du service universel postal (303 millions d'euros pour la branche Service Courrier Colis, 174 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 43 millions d'euros pour la partie Supports, répartition identique en 2022 et 2021) ;
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports » pour 73 millions d'euros en 2022 et 74 millions d'euros en 2021.

Le chiffre d'affaires Geopost comprend l'activité e-commerce réalisée par la filiale Asendia.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	8 410	5 825
Intérêts et charges assimilés	(2 946)	(1 879)
Produits de commissions	2 200	2 203
Charges de commissions	(3 652)	(3 460)
Gains ou pertes nets	(12 033)	12 758
- Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	(9 358)	13 966
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2 694)	(1 208)
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	0
Produits des autres activités	37 983	33 467
Charges des autres activités	(22 373)	(39 847)
Impact de l'approche par superposition (effet brut)	700	(1 074)
TOTAL	8 289	7 992

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Services extérieurs et sous-traitance générale	4 681	4 126
Achats	1 153	1 146
Sous-traitance transport	8 041	7 702
Prestations du courrier international	494	535
Locations ^(a)	442	435
Entretiens et réparations	673	636
Frais de télécommunications	202	215
Déplacements, missions	162	110
Autres charges	706	587
TOTAL	16 556	15 490

(a) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (voir note 18.3).

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coûts :

(en millions d'euros)	2022	2021
Salaires, traitements, primes et indemnités	10 828	10 647
Cotisations retraites	571	634
Autres charges sociales	2 004	1 953
Prestations d'actions sociales	235	217
Variation des provisions postérieures à l'emploi ^(a)	10	27
Variation des provisions sur risques sociaux et litiges personnel	18	1
Variation des autres provisions sur le personnel	(435)	(43)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	704	718
TOTAL	13 935	14 154
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	238 033	244 980

(a) A l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global (voir tableau de variation des capitaux propres).

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place

du dispositif actuel de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants:

(en millions d'euros)	2022	2021
Impôts locaux	128	119
Autres impôts et taxes ^(a)	336	329
TOTAL	465	449

(a) Dont en 2022, 87 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2021, 92 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste a bénéficié en 2022 et en 2021 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (taxe foncière et Contribution économique territoriale - CET) conformément aux dispositions de l'article 1635 sexies du Code Général des Impôts et des décrets n°2022-1699 du 28 décembre 2022 et n°2021-1786 du 23 décembre 2021.

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Amortissements nets	2 358	2 302
Immobilisations incorporelles ^(a)	692	712
Immobilisations corporelles ^(a)	804	794
Droits d'utilisation ^(a)	861	796
Provisions et pertes de valeur nettes	1 314	(799)
Ecart d'acquisition ^(b)	184	0
Droits d'utilisation ^(a)	469	(406)
Immobilisations corporelles et incorporelles ^(a)	597	(460)
Stocks ^(c)	3	4
Créances ^(c)	8	(1)
Pertes sur créances irrécouvrables	29	26
Provisions pour risques et charges ^(d)	25	39
Coût du risque des activités bancaires	216	268
Coût du risque bancaire - autres dépréciations et risques	122	170
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	94	98
TOTAL	3 888	1 772

(a) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16, 17 et 18. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (voir note 18 et note 1.5).

(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.2.

(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 23.

(d) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 27.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2022	2021
Production immobilisée ^(a)	490	427
Redevances	(80)	(71)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle ^(b)	21	18
Autres produits et charges opérationnels courants	134	202
TOTAL	566	577

(a) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

(b) En 2021, 18 millions d'euros liés à la prise de contrôle de Speedy.

NOTE 13 RESULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net

13.2 Autres éléments financiers

Sont détaillées ci-après les impacts du groupe hors activités bancaires.

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2022	2021
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(143)	(162)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(82)	(74)
Variation de la juste valeur des emprunts ^(b) et des swaps liés à la dette	(1)	3
Produits de trésorerie ^(c)	12	(0)
TOTAL	(214)	(233)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

13.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2022	2021
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(3)	2
Gains nets de change	(5)	(2)
Autres produits et charges financiers	15	32
TOTAL	7	31

Au 31 décembre 2021, une plus-value de cession de 27 millions d'euros portait sur des titres non consolidés qui étaient détenus au sein de la branche Geopost.

NOTE 14 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
(Charge) d'impôt courant	(787)	(918)
(Charge) / produit d'impôt différé	1 392	298
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	605	(620)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Variation des résultats latents sur instruments financiers (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	(6 763)	140
Effet d'impôt	1 700	227
MONTANT NET D'IMPÔT	(5 063)	367
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	593	108
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	593	108

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Résultat net part du groupe	1 203	2 069
Quote-part des sociétés mises en équivalence	56	(75)
Impôt sur le résultat	(605)	620
Part revenant aux minoritaires	304	528
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	957	3 142
taux d'IS	25,83%	28,41%
Charge d'impôt théorique ^(a)	(247)	(893)
Reconnaissance des impôts différés liée à l'entrée de CNP Assurances dans le groupe d'intégration fiscale de La Poste à compter de 2023	903	
Mouvements sur la dépréciation des actifs de l'UGT Courrier	(4)	256
Différentiel de taux des filiales étrangères	(58)	(7)
Taux réduit sur plus-values	84	33
Pertes de valeur dont dépréciation de DPD Russie (voir note 1.3)	(59)	
Autres éléments	(13)	(10)
Retraitements de l'impôt	852	272
IMPOT SUR LE RESULTAT	605	(620)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2020	141	1 497	(1 357)
Impact résultat	39	(259)	298
Actifs/Passifs destinés à être cédés	(1)	(1)	
Reclassement	(484)	(484)	
Impact capitaux propres	64	(163)	227
Variation de périmètre	445	620	(175)
Ecart de conversion et autres	3	7	(4)
31/12/2021	205	1 217	(1 012)
Impact résultat	1 008	(384)	1 392
Actifs/Passifs destinés à être cédés			
Reclassement	1 555	1 555	
Impact capitaux propres	99	(1 601)	1 700
Variation de périmètre	1	4	(3)
Ecart de conversion et autres	109	95	14
31/12/2022	2 976	886	2 090

Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus au niveau de chaque entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale en fonction de leur probabilité de réalisation future.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	403	363
Autres provisions non déductibles	423	3
Autres différences temporaires	555	181
Instruments financiers	1 327	16
Déficits fiscaux	601	23
Compensation actif/passif ^(a)	(332)	(382)
TOTAL ACTIF	2 976	205
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	123	106
Réévaluation des apports à Poste Immo	14	19
Instruments financiers	822	1 223
Ecarts d'acquisition déductibles	162	165
Autres décalages d'impôt	98	85
Compensation actif/passif ^(a)	(332)	(382)
TOTAL PASSIF	886	1 217

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2022			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	72			72
Avantages du personnel	443		2	445
Autres différences temporaires	566	4	113	683
Déficits ordinaires		191	357	548
TOTAL	1 081	195	472	1 748

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 4 584 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Erreur ! Signet non défini.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

UGT (en millions d'euros)	Secteur	31/12/2022	31/12/2021
DPD Europe ^(a)	Geopost	3 282	2 991
Numérique	Grand Public et Numérique	554	539
Asendia ^(b)	Geopost	479	204
Pôle Santé ^(c)	Services-Courrier-Colis	275	185
Mediapost ^(d)	Services-Courrier-Colis	86	148
La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale	59	94
DPD Russie ^(e)	Geopost	(0)	80
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
C Chez Vous ^(f)	Geopost	63	0
Lenton Group	Geopost	51	48
SCI Lamartine (CNP Assurances) ^(g)	La Banque Postale	36	0
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	27	27
JadLog	Geopost	25	22
Multiburo / Startway	Immobilier et Supports	25	0
La Banque Postale Asset Management	La Banque Postale	20	20
Stuart	Geopost	13	13
Autres UGT Geopost	Geopost	18	17
Autres UGT Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	13	9
Autres UGT Immobilier et Supports	Immobilier et Supports	0	0
TOTAL		5 092	4 464
Services-Courrier-Colis		441	408
Geopost		3 930	3 375
La Banque Postale		143	142
Grand Public et Numérique		554	539
Immobilier et Supports		25	0

(a) Dont en 2022, acquisition de CitySprint, générant un goodwill de 296 millions d'euros, voir note 4.1.

(b) Dont en 2022, acquisition de Scalefast en juin 2022 générant un goodwill de 278 millions d'euros, voir note 4.1.

(c) Dont en 2022, acquisition de Happytal, générant un goodwill de 68 millions d'euros.

(d) Dont en 2022, la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Mediapost pour 80 millions d'euros, voir note 20.

(e) En 2022, dépréciation totale de l'écart d'acquisition, voir note 1.3.

(f) Acquisition de la période.

(g) Acquisition de la période, voir note 4.1.

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Solde en début de période	4 464	4 175
<i>dont : Valeur brute</i>	4 767	4 470
<i>Dépréciation</i>	(302)	(295)
Acquisitions ^(a)	845	311
Écarts de conversion	3	27
Pertes de valeur ^(b)	(184)	0
Autres	(35)	0
Sorties ^(c)	(1)	(49)
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	5 092	4 464
<i>dont : Valeur brute</i>	5 396	4 767
<i>Dépréciation</i>	(303)	(302)

(a) *Dont en 2022 :*

- dans le secteur Geopost, les acquisitions de CitySprint (UGT DPD Europe) pour 296 millions d'euros, Scalefast (UGT Asendia) pour 278 millions d'euros et C Chez Vous pour 63 millions d'euros.
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, l'acquisition d'Happytal (UGT Pôle Santé) pour 68 millions d'euros.
- dans le secteur de La Banque Postale, l'acquisition de La Sci Lamartine générant un goodwill de 36 millions.

Dont en 2021 :

- dans le secteur Geopost, la prise de contrôle de Speedy AD générant une augmentation de 93 millions d'euros et l'acquisition de Transporte Intégral de Paqueteria S.A. pour 48 millions d'euros.
- dans le secteur Grand Public Numérique, les acquisitions de Docapost Trust & Sign pour 35 millions d'euros, Boxtal pour 22 millions d'euros et Open Value pour 17 millions d'euros
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, les acquisitions du pôle Asten santé pour 27 millions d'euros et de TimeOne Group pour 27 millions d'euros.

(b) *Dont en 2022 :*

- dans le secteur Geopost, dépréciation de l'écart d'acquisition de DPD Russie pour 104 millions d'euros après conversion au taux du jour de la décision (voir note 1.3).
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Mediapost pour 80 millions d'euros.

(c) *Dont en 2021, la cession de Tigers pour -48 millions d'euros.*

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 20.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2020	7 822	558	2 026	10 406
Acquisitions	125	424	41	591
Cessions	(293)	(14)	(6)	(312)
Variations de périmètre ^(a)	539	1	3	543
Transferts	1 815	(493)	(1 337)	(14)
Ecarts de conversion	60	0	1	62
Solde au 31/12/2021	10 069	477	729	11 276
Acquisitions	209	444	40	693
Cessions	(157)	(6)	(8)	(171)
Variations de périmètre	77	4	11	92
Transferts	349	(390)	78	37
Ecart de conversion	656	0	0	657
SOLDE AU 31/12/2022	11 203	530	851	12 584
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2020	(3 837)		(704)	(4 540)
Amortissements de la période	(997)		(65)	(1 061)
Pertes de valeur	(125)		0	(125)
Reprise de perte de valeur	72		242	315
Reprises sur cessions	290		4	294
Variations de périmètre	(8)		(5)	(13)
Transferts	(33)		31	(1)
Ecarts de conversion	(10)		(1)	(11)
Solde au 31/12/2021	(4 647)		(496)	(5 143)
Amortissements de la période	(976)		(83)	(1 059)
Pertes de valeur ^(b)	(64)		(301)	(366)
Reprises de pertes de valeur	0		36	37
Reprises sur cessions	156		4	160
Variations de périmètre	(37)		(2)	(39)
Transferts	15		12	27
Ecart de conversion	(75)		1	(75)
SOLDE AU 31/12/2022	(5 628)		(829)	(6 457)
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2021	5 422	477	233	6 133
AU 31/12/2022	5 575	530	22	6 126

(a) Dont en 2021, 523 millions d'euros provenant de l'acquisition des activités d'assurance vie d'Aviva.

(b) Dont en 2022, dépréciation des immobilisations incorporelles de l'UGT Courrier de La Poste pour 228 millions d'euros (voir note 1.5).

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2020	5 516	3 501	1 006	4 135	596	14 755
Acquisitions	75	136	134	206	594	1 144
Cessions	(98)	(88)	(117)	(143)	(6)	(453)
Variations de périmètre	3	23	7	16	241	290
Transferts	374	138	3	87	(635)	(33)
Ecarts de conversion	15	7	1	12	5	39
Solde au 31/12/2021	5 885	3 716	1 035	4 312	793	15 741
Acquisitions	78	181	147	231	478	1 116
Cessions	(100)	(272)	(110)	(581)	(3)	(1 065)
Variations de périmètre	(17)	(10)	0	68	0	41
Transferts	385	151	17	92	(847)	(201)
Ecarts de conversion	(8)	(2)	1	(7)	(2)	(19)
SOLDE AU 31/12/2022	6 223	3 764	1 090	4 115	420	15 612
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2020	(2 091)	(2 648)	(554)	(3 478)		(8 771)
Amortissements de la période	(192)	(203)	(116)	(286)		(798)
Pertes de valeur	(12)	(2)	0	(55)		(69)
Reprises de pertes de valeur	5	1	0	334		340
Reprises sur cessions	56	86	96	138		377
Variations de périmètre	(0)	(14)	(2)	(8)		(24)
Transferts	12	(2)	3	(2)		11
Ecarts de conversion	(4)	(4)	(1)	(7)		(16)
Solde au 31/12/2021	(2 226)	(2 786)	(574)	(3 364)		(8 950)
Amortissements de la période	(191)	(212)	(116)	(285)		(804)
Pertes de valeur ^(a)	(22)	(0)	(0)	(295)		(317)
Reprises de pertes de valeur	19	3	0	28		50
Reprises sur cessions	54	263	96	575		989
Variations de périmètre	4	9	(0)	(61)		(48)
Transferts	22	10	(2)	10		41
Ecarts de conversion	1	1	(0)	7		10
SOLDE AU 31/12/2022	(2 339)	(2 711)	(596)	(3 385)		(9 031)
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2021	3 659	931	460	948	793	6 792
AU 31/12/2022	3 884	1 054	494	730	420	6 582

a) Dont en 2022, dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT Courrier La Poste pour 250 millions d'euros.

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 18.

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 25).

NOTE 18 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

- 18.1 Droits d'utilisation
- 18.2 Passifs de location
- 18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
- 18.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

18.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Solde au 31/12/2020	2 633	151	222	11	3 017
Augmentation	771	135	179	6	1 091
Diminution	(113)	(5)	(3)	(0)	(121)
Amortissement	(607)	(70)	(113)	(6)	(796)
Provision pour dépréciation	385	(0)	21	(0)	406
Variations de périmètre et écarts de conversion	69	4	27	1	101
Autres	64				64
Actifs destinés à être cédés	(61)	(1)	(0)	(0)	(62)
Solde au 31/12/2021	3 141	215	334	11	3 700
Augmentation	889	89	179	6	1 163
Diminution	(76)	(1)	(3)	(0)	(80)
Amortissement	(653)	(72)	(130)	(6)	(861)
Provision pour dépréciation ^(a)	(447)	(0)	(22)	0	(469)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(10)	(3)	(14)	(0)	(27)
Autres	1				1
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
SOLDE AU 31/12/2022	2 845	227	344	10	3 426

(a) Dont en 2022, dépréciation de 462 millions d'euros au titre de l'UGT Courrier La Poste.

18.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 28 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 214 millions d'euros (153 millions d'euros en 2021) et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers et comptes de régularisation » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (voir note 31.7 ligne « Emprunts sur location »).

18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Charges opérationnelles nettes	1 857	910
Loyers des locations de courte durée	122	107
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	56	53
Charges locatives	222	224
TVA non déductible sur loyers	87	92
Amortissement des droits d'utilisation	861	796
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation ^(a)	469	(406)
Autres ^(b)	40	44
Coût de l'endettement financier net	82	74
Charges d'intérêts sur passifs de location	82	74
TOTAL	1 939	984

(a) Dont en 2022, dépréciation des droits d'utilisation de l'UGT Courrier de La Poste pour 462 millions d'euros.

(b) Dont provenant de CNP Assurances en 2022, 37 millions et en 2021, 36 millions d'euros.

18.4 Effets des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	527	526
Loyers des locations de courte durée	122	107
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	56	53
Charges locatives	222	224
TVA non déductible sur loyers	87	92
Autres	40	51
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	954	876
Intérêts financiers versés sur passifs de location	82	74
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	872	802
TOTAL DECAISSEMENT	1 481	1 403

NOTE 19 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Holding d'Infrastructures Gazières (a)	Arial CNP Assurances	XSS Administradora de consórcio (b)	Autres filiales Assurances	CNP Assurances Italie	Ostrum AM (c)	AEW Europe (c)	Aramex PJSC (d)	Ninja Logistics	Yurtici Kargo Servisi A.S.	Pôle immobilier	Autres	TOTAL Titres mis en équivalence (actif)	La Poste Mobile (e)
Secteur d'activité	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	Geopost	Geopost	Geopost	Immobilier			Grand Public et Numérique
Nature du contrôle	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entr. associées ou contr. conj.			Contrôle conjoint
Solde au 31/12/2020	427	47	0	52	0	114	56		101	19	30	88	935	(46)
Résultats de l'exercice	46	1	(1)	6	36	0	10	0	(27)	17	3	(10)	81	(5)
Distributions de dividendes	(43)	0	0	(3)	0	0	(2)	0	0	(12)	(3)	(2)	(65)	0
Var. JV sur instr. financiers	(0)	(1)	(0)	(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	(2)	0
Var. de périm. et % de contrôle	(12)	0	0	0	(36)	0	0	422	102	0	15	(32)	458	0
Augmentation de capital	383	0	44	0	0		0	0	213	0	0	3	644	0
Autres variations	2	(0)	0	(1)	0	(114)	(64)	0	0	(0)	(1)	0	(178)	0
Ecart de conversion	0	0	0	1	0	0	(0)	10	20	(7)	0	2	26	0
Solde au 31/12/2021	803	47	43	54	0	(0)	(0)	432	410	17	44	48	1 900	(51)
Résultats de l'exercice	86	1	(1)	28	0	0	(0)	12	(111)	14	1	(2)	28	2
Distributions de dividendes	(77)	0	0	(6)	0	0	0	(11)	0	(16)	(3)	(1)	(114)	0
Var. JV sur instr. financiers	(7)	(7)	0	(3)	0	0	0	0	0	0	0	0	(17)	0
Var. de périm. et % de contrôle	(0)	0	0	(27)	0	0	0	48	(1)	0	(14)	3	8	0
Augmentation de capital	0	120	3	0	0	0	0	0	1	0	0	2	126	0
Autres variations	55	(0)	0	(1)	0	0	0	0	0	(0)	1	0	55	0
Ecart de conversion	0	0	5	(9)	0	0	0	22	23	3	0	(1)	44	0
SOLDE AU 31/12/2022	860	161	50	37	0	(0)	(0)	503	322	19	29	49	2 031	(50)

(a) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance. A partir de 2022, le résultat de cette participation est présenté en PNB, dans la ligne produits des autres activités. Il était classé en 2021 sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint ».

(b) Société commune créée en 2021 par CNP Assurances avec la société brésilienne CNP Assurances Participações Ltda dans le cadre d'un nouvel accord de distribution exclusif.

(c) Voir note 4.3.

(d) Augmentation de la participation qui est passée de 25% en 2021 à 28% en 2022.

(e) Comptabilisé en « Provisions pour risques et charges » (voir note 27).

NOTE 20 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

20.1 Tests sur écarts d'acquisition

20.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

20.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 15.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.11.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2022	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	5,0% à 10,2%	-	2%	5
Geopost	6,3% à 7,6%	7,3% à 14,9%	2% à 5%	5
La Banque Postale	6,8% à 9%	-	2%	5
Grand Public et Numérique	7,0%	-	2%	5
2021				
Services-Courrier-Colis	5,8% à 8,3%	-	2%	5
Geopost	6,7% à 8%	6,7% à 13,1%	1% à 5%	5
La Banque Postale	7,8% à 9%	-	2%	5
Grand Public et Numérique	6,6%	-	2%	5

En 2022, une dépréciation de 80 millions d'euros de l'écart d'acquisition de l'UGT Médiapost a été comptabilisée à la suite d'une révision à la baisse du volume d'activité sur la période 2023-2027.

En 2021, aucune dépréciation significative n'avait été enregistrée sur les écarts d'acquisitions.

Analyse de sensibilité au 31 décembre 2022

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant compris entre neuf et 19 millions d'euros.
- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant de 26 millions d'euros.

- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant se situant aux alentours de 93 millions d'euros.

20.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur.

Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à déprécier l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 940 millions d'euros (voir note 1.5). Ce test a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé au mieux des prévisions sur 5 ans, avec un taux de décroissance à l'infini de 5% et un WACC de 6,5%.

La dépréciation se répartit de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 228 millions d'euros (voir note 16) ;
- immobilisations corporelles : 250 millions d'euros (voir note 17) ;
- droits d'utilisation : 462 millions d'euros (voir note 18).

NOTE 21 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		401		333
Dépôts et cautionnements versés	27	64	12	58
Instruments financiers dérivés	37	8	13	43
Prêts sociaux	5	46	4	50
Provisions sur prêts sociaux	0	(15)	0	(18)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	581	0	351	0
Autres actifs financiers	53	115	56	61
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	(27)	0	(27)
TOTAL	702	591	436	500

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	Secteur	31/12/2022		31/12/2021
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Crédit Logement	La Banque Postale	6%	96	99
Domiserve	La Banque Postale	100%	42	33
XAnge Digital 3	Supports et structures	22%	30	21
Django (ex Credere)	La Banque Postale	100%	24	8
Transactis	La Banque Postale	50%	23	12
Xange Capital 2	Supports et structures	36%	23	30
Ezyness	La Banque Postale	100%	19	
KissKissBankBank	La Banque Postale	100%	17	16
XAnge 4	Supports et structures	7%	15	15
Toit et joie	Supports et structures	100%	12	12
Mandarine Gestion	La Banque Postale	12%	12	14
STET	La Banque Postale	5%	7	7
Bigblue	Supports et structures	4%	6	1
EPI Company SE	La Banque Postale	11%	6	2
LP12	Supports et structures	100%	5	
AD Breihz	Services-Courrier-Colis	15%		5
CyberCité ^(a)	Services-Courrier-Colis			17
Autres - entités françaises			37	21
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 44)			26	21
TOTAL			401	333

(a) Société consolidée en 2022.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 28.5.

Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à terme débloqués à plus de 3 mois	250	70
OPCVM	231	230
Titres de créances négociables (échéances de 3 à 12 mois)	100	50
TOTAL	581	351

NOTE 22 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- 22.2 Instruments dérivés de couverture
- 22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- 22.4 Titres au coût amorti
- 22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
- 22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
- 22.7 Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
- 22.8 Immeubles de placement
- 22.9 Autres actifs financiers, comptes de régularisation et participation aux bénéfices différée active
- 22.10 Réforme des taux IBOR

22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Décomposition par natures d'instruments

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	23 934	20 041
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 637	31 003
OPCVM	107 881	126 247
Instruments de dettes	166 452	177 291
Actions et autres titres à revenu variable	37 019	44 101
Instruments de capitaux propres	37 019	44 101
Clientèle	6 889	7 807
Prêts et avances	6 889	7 807
De taux	5 995	1 237
De change	131	164
De crédit	1	2
Sur actions et indices	646	818
Instruments dérivés	6 773	2 221
Etablissements de crédit	2	0
Clientèle	5 586	0
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 589	0
TOTAL	222 722	231 420

Décomposition par catégories IFRS 9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 953	5 864
Actifs financiers non SPP1 et instruments de capitaux propres	122 875	141 360
Actifs financiers représentatifs des contrats en unité de compte	80 659	78 479
Actifs financiers à la juste valeur sur option	5 235	5 717
TOTAL	222 722	231 420

22.2 Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Instruments de taux d'intérêts	1 020	967
Instruments de devises	118	55
TOTAL	1 139	1 022

22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actions et autres titres à revenu variable	217	189
Autres titres détenus à long terme	1	0
Effets publics et valeurs assimilés - valeur de remboursement	97 930	122 946
Effets publics et valeurs assimilés - dépréciations	(121)	(71)
Effets publics et valeurs assimilés	97 809	122 875
Obligations et autres titres de dettes	96 695	105 640
Obligations - dépréciations	(188)	(394)
Obligations et autres titres de dettes	96 507	105 246
TOTAL	194 534	228 310

22.4 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilés	25 179	22 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 009	1 321
Titres subordonnés	5	6
TOTAL	27 193	23 480

22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	1 891	2 257
Valeurs non imputées	7	4
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 898	2 261
Comptes et prêts	16	105
Centralisation CDC	64 850	65 047
Titres et valeurs reçus en pension livrée	252	332
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	65 119	65 484
Prêts subordonnés	78	78
TOTAL	67 095	67 823

22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	1 036	1 023
Affacturage	3 796	4 312
Prêts à la clientèle à vue, valeurs non imputées et autres comptes	112	148
Dépréciations	(128)	(119)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	4 816	5 364
Crédits de trésorerie	14 315	13 030
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	91 835	85 159
Crédits à l'équipement	7 699	7 534
Crédits à la clientèle financière	1 122	534
Autres crédits	2 278	2 279
Titres reçus en pension livrée	5 155	6 932
Dépréciations	(1 267)	(1 177)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	121 136	114 291
Prêts subordonnés à la clientèle	10	5
Opérations de location financement	3 666	3 458
TOTAL	129 628	123 117

22.7 Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	721	101

22.8 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	3 802	1 597
Amortissements	(281)	(247)
Dépréciations	(14)	(6)
Immeubles de placement au coût amorti	3 508	1 344
Immeubles de placement à la juste valeur	2 772	2 050
TOTAL	6 280	3 393

Pratiquement tous les immeubles de placement présentés dans les comptes à fin décembre 2022 proviennent du groupe CNP Assurances.

L'évolution des immeubles de placement au coût amorti s'explique principalement par l'acquisition de l'entité SCI Lamartine (voir note 4).

22.9 Autres actifs financiers, comptes de régularisation et participation aux bénéfices différée active

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	7 075	4 797
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	3
Dépréciations	(68)	(61)
Actifs divers	7 007	4 739
Parts de réassureurs dans les provisions techniques relatives à des contrats assurance-vie	20 793	21 392
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	3 087	2 804
Prêts et avances	214	232
Actifs divers d'assurance	2 428	2 069
Autres actifs d'assurance	26 522	26 496
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 420	1 049
Comptes d'encaissement	71	15
Autres comptes de régularisation	827	850
Comptes de régularisation actif	2 317	1 914
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET COMPTES DE REGULARISATION	35 847	33 149
Participation aux bénéfices différée active	9 692	0
TOTAL PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE	9 692	0

22.10 Réforme des taux IBOR

Le processus de remplacement des taux d'intérêt interbancaires (IBOR) par des taux alternatifs (RFR) s'est poursuivi au 1^{er} janvier 2022 pour les nouvelles opérations à taux variables, sauf pour les exceptions définies par les autorités pour le LIBOR USD. La publication des taux LIBOR USD (échéances : au jour le jour, un, trois, six et douze mois), sous leur format contribué par les banques, doit être arrêtée à fin juin 2023. Le groupe La Poste a pour objectif de migrer les contrats concernés au plus tard à cette date.

De plus, les taux LIBOR GBP et JPY (échéances : un, trois et six mois) dorénavant publiés sous une forme synthétique (et non plus objet d'une contribution par les banques) sont en gestion extinctive.

L'indice européen EONIA a été publié pour la dernière fois le 3 janvier 2022.

Enfin, en l'absence d'annonce relative à un remplacement prochain de l'indice EURIBOR, celui-ci a été exclu des données quantitatives fournies ci-après.

Au 31 décembre 2022, le groupe La Banque Postale est exposé au LIBOR USD avec :

- un nominal des dérivés de 992 millions d'euros ;
- une valeur comptable des actifs financiers de 198 millions d'euros.

NOTE 23 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

23.1 Stocks et encours

23.2 Créances clients et autres créances

23.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	179	(6)	173	142
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	37	(3)	34	48
TOTAL	216	(9)	207	190

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

23.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes versés	241	234
Créances clients et comptes rattachés	3 564	3 427
<i>Dépréciations sur créances clients et comptes rattachés</i>	<i>(133)</i>	<i>(140)</i>
Créances sur opérations du courrier international	684	789
Créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public	520	594
Autres créances	656	639
<i>Dépréciations sur autres créances</i>	<i>(29)</i>	<i>11</i>
TOTAL	5 503	5 554

Les créances sur opérations du courrier international (684 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (voir note 32) pour 780 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

Les créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public correspondent aux compensations en attente de règlement. A fin 2022, la ligne correspond à la compensation au titre du service universel postal de l'année 2022. A fin 2021, elle intégrait les compensations au titre du service universel postal et de l'aménagement du territoire de l'année 2021 (montants réglés en 2022).

NOTE 24 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Équivalents de trésorerie	3 125	1 487
Disponibilités	1 407	1 401
Caisse	5	8
TOTAL	4 537	2 895

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 2 113 millions d'euros (763 millions d'euros au 31 décembre 2021) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 910 millions d'euros (635 millions d'euros au 31 décembre 2021).

24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 004	1 116
Banques centrales	38 351	49 696
TOTAL	39 355	50 812

NOTE 25 ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 31 décembre 2022, ces actifs et passifs proviennent de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois ainsi que, comme en 2021, d'immeubles sous compromis de vente.

A fin décembre 2022, les actifs et passifs destinés à être cédés intègrent les actifs et passifs de DPD Russie pour respectivement 42 millions d'euros et 47 millions d'euros (voir note 1.3).

En 2021, les actifs et passifs destinés à être cédés correspondaient pour l'essentiel au projet de cessions des participations minoritaires détenues par La Banque Postale dans les entités Ostrum Asset Management (45%) et AEW Europe (40%).

NOTE 26 CAPITAUX PROPRES

- 26.1 Capital social
- 26.2 Dette hybride
- 26.3 Intérêts minoritaires

26.1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 5 620 millions d'euros, divisé en 2 810 162 908 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une société anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de chacune 2 euros de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé l'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrite par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 euros à 4 euros, via une incorporation de réserves ;
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 euros, dont 4 euros de nominal et 2 euros de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission ;
- à chaque action nouvelle était attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donnaient le droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts s'étaient engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de bons de souscription d'actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

Apport des titres CNP Assurances le 4 mars 2020

L'assemblée générale mixte du 4 mars 2020 a procédé aux opérations suivantes :

- réduction « technique » du capital social de La Poste par diminution de la valeur nominale des actions de 4 € à 2 €, avec affectation de cette réduction de capital en prime d'émission ;

- apport par la CDC de 280 616 340 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 1 863 millions d'euros, rémunéré par une augmentation de capital social d'un montant total de 1 523 millions d'euros, correspondant à la création de 761 672 922 actions nouvelles, assortie d'une prime d'apport égale à 340 millions d'euros ;
- apport par l'Etat de 7 645 754 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 105 millions d'euros rémunéré par une augmentation de capital social d'un montant total de 42 millions d'euros, correspondant à la création de 20 752 760 actions nouvelles, assortie d'une prime d'apport égale à 64 millions d'euros ;
- augmentation du capital social d'un montant de 1 900 millions d'euros par incorporation au capital de la prime d'émission résultant de la réduction « technique », avec émission de 950 000 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale égale à 2 €.

Distribution de dividendes en actions en 2022

La Poste a procédé en 2022 à une distribution de dividendes pour 724 millions d'euros sous forme de titres pour 315 millions d'euros (soit une augmentation du capital social de 255 millions d'euros et des primes d'émission pour 60 millions d'euros) et en numéraire pour 409 millions d'euros. Cette distribution a été imputée sur les autres réserves pour 529 millions d'euros et sur les primes d'émission pour 195 millions d'euros.

26.2 Dette hybride

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de call au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du groupe.

26.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 7 767 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 11 718 millions d'euros au 31 décembre 2021. A fin 2022, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 6 168 millions d'euros (contre 10 103 millions d'euros fin 2021) ;
- aux titres perpétuels émis par La Banque Postale :
 - en novembre 2019 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3,875%) ;
 - en septembre 2021 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7,5 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3%).
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 198 millions d'euros en mars 2021, complétés de 29 millions d'euros en 2022.

NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2022, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	12	15	89	116
Provisions courantes	45	231	483	759
Solde au 31/12/2020	57	246	572	876
Dotations de la période	32	76	210	318
Reprises pour utilisation	(22)	(13)	(183)	(218)
Reprises de provisions devenues sans objet	(7)	(12)	(15)	(34)
Autres mouvements	(1)	8	(131)	(124)
Provisions non courantes	8	14	116	138
Provisions courantes	50	291	337	678
Solde au 31/12/2021	58	305	453	816
Dotations de la période	51	24	303	378
Reprises pour utilisation	(25)	(14)	(214)	(252)
Reprises de provisions devenues sans objet	(8)	(59)	(12)	(79)
Autres mouvements	3	16	3	22
Provisions non courantes	16	6	163	186
Provisions courantes	63	266	370	700
SOLDE au 31/12/2022	80	273	533	885

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2022 :

- une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mises en équivalence pour

50 millions d'euros contre un montant de 51 millions d'euros au 31 décembre 2021 (voir note 19) ;

- divers risques liés à l'activité opérationnelle du groupe.

A la suite du rejet du pourvoi formé par le groupe auprès de la cour de cassation, la provision de 136 millions d'euros au titre de l'amende prononcée par l'Autorité de la concurrence contre deux sociétés du groupe a été intégralement reprise en 2021 (« autres mouvements ») par compensation avec la créance du même montant inscrite à l'actif.

NOTE 28 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 28.1 Détail des dettes financières
- 28.2 Échéancier des dettes financières
- 28.3 Variation des dettes financières
- 28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 28.6 Autres dettes financières

28.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	731	9 664	451	8 522
Emprunts obligataires	420	9 464	0	8 369
Bons La Poste	51	0	52	0
Billets de trésorerie	150	0	300	0
Concours bancaires courants	38		26	0
Dépôts et cautionnements reçus	36	48	34	44
Autres dettes au coût amorti	36	151	39	108
Emprunts obligataires en juste valeur sur option	584	0	(0)	622
Emprunts couverts	0	468		440
Dette subordonnée		468		440
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	25	3	12	24
Intérêts courus non échus sur emprunts	89		77	
Totaux	1 429	10 134	541	9 608
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES	11 564		10 149	
Passifs de location (a)	766	3 102	741	3 019
PASSIFS DE LOCATION	3 869		3 760	

(a) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2022 est la suivante : euros 2 833 millions d'euros, livres sterling 736 millions d'euros, autres devises 300 millions d'euros.

La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2021 est la suivante : euros 2 899 millions d'euros, livres sterling 696 millions d'euros, autres devises 165 millions d'euros.

28.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dettes financières au coût amorti	731	451	3 757	3 024	5 907	5 498	10 395	8 973
Emprunts obligataires	420	0	3 613	2 889	5 851	5 480	9 884	8 369
Bons La Poste	51	52					51	52
Billets de trésorerie	150	300					150	300
Concours bancaires courants	38	26					38	26
Dépôts et cautionnements reçus	36	34	42	38	7	6	85	78
Autres dettes au coût amorti	36	39	102	97	49	12	187	147
Emprunts obligataires en juste valeur sur option	584	0		622			584	622
Emprunts couverts								
Dette subordonnée	0	0			468	440	468	440
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	25	12		22	3	2	27	36
Intérêts courus non échus sur emprunts	89	77					89	77
Passifs de location	766	741	1 970	1 916	1 132	1 104	3 869	3 760
TOTAL	2 196	1 281	5 727	5 584	7 509	7 043	15 432	13 909

28.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2022 et 2021, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2020	8 891	(89)	3 509		10 187	115	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 957			2 957	1 869		4 826
Remboursements des emprunts (c)	(1 789)			(1 789)	(1 751)		(3 540)
Remboursements des passifs de location			(751)	(751)		(51)	(801)
Autres flux de financement	12	(5)		6			6
Flux sans incidence sur la trésorerie				0			
Variation des ICNE sur instruments financiers	(0)						0
Augmentation des passifs de location			1 012			90	
Variations de périmètre et de change	57	4	115		0	0	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(26)	38					
Autres flux non cash et reclassements	14	(8)	(127)		(196)	(1)	
Dettes de filiales destinées à être cédées	0	0	2			0	
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	34						
SOLDE au 31/12/2021	10 149	(61)	3 760		10 110	153	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 475			2 475	1 003		3 477
Remboursements des emprunts (c)	(1 045)			(1 045)	(1 750)		(2 795)
Remboursements des passifs de location			(814)	(814)		(58)	(872)
Autres flux de financement	(32)	(13)		(45)			(45)
Flux sans incidence sur la trésorerie				0			
Variation des ICNE sur instruments financiers	14						0
Augmentation des passifs de location			1 044			118	
Variations de périmètre et de change	19	9	(30)		0	0	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(42)	23					
Autres flux non cash et reclassements	28	(15)	(78)		(264)	1	
Dettes de filiales destinées à être cédées	(0)	0	(14)			0	
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	(3)						
SOLDE au 31/12/2022	11 564	(57)	3 869		9 099	214	

(a) Voir note 29.1

(b) **Encaissements provenant de nouveaux emprunts**

Le 14 septembre 2022, La Poste a émis une obligation durable ou « sustainable » de 1 200 millions d'euros comptabilisée au coût amorti :

- Une première tranche de 600 millions d'euros au taux fixe de 2,625 % sur une durée de 6 ans (échéance septembre 2028) ;
- Une seconde tranche de 600 millions d'euros au taux fixe de 3,125 % sur une durée de 10,5 ans (échéance mars 2033).

La Poste a réalisé trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti :

- Un abondement en janvier 2022 de 100 millions d'euros au taux fixe de 1 % sur une souche à échéance septembre 2034 ;
- Un abondement en mai 2022 de 150 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une souche à échéance octobre 2026 ;
- Un abondement en septembre 2022 de 100 millions d'euros au taux fixe de 0 % sur une souche à échéance juillet 2029.

Des billets de trésorerie ont été émis en 2022 pour 871 millions d'euros.

En 2021, La Poste a émis deux emprunts obligataires le 11 janvier 2021 comptabilisés au coût amorti :

- Une émission de 1 000 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une durée de 15 ans (échéance janvier 2036) ;
- Une émission de 750 millions d'euros au taux fixe de 0 % sur une durée de 8,5 ans (échéance juillet 2029).

La Poste a réalisé en novembre 2021 trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti :

- Un abondement de 200 millions d'euros au taux fixe de 0 % sur une souche à échéance juillet 2029.
- Un abondement de 200 millions d'euros au taux fixe de 1 % sur une souche à échéance septembre 2034 ;
- Un abondement de 75 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une souche à échéance octobre 2026.

Des billets de trésorerie ont été émis en 2021 pour 725 millions d'euros.

(c) **Remboursements des emprunts**

En 2022, CNP Assurances a remboursé une dette obligataire de 1 000 millions d'euros (voir note 1).

En 2021, La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros émis en 2006 comptabilisé au coût amorti.

Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2022 pour 1 021 millions d'euros (725 millions d'euros en 2021).

(d) **Variation de juste valeur (hors banque)**

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » (+1 million d'euros en 2022, et -6 millions d'euros en 2021).

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2022, les emprunts obligataires du groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>					
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				580	
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021-2022	2034	Euro	1,000%	1 000	Coût amorti
2020-2021-2022	2026	Euro	0,625%	875	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021-2022	2029	Euro	0,000%	1 050	Coût amorti
2021	2036	Euro	0,625%	1 000	Coût amorti
2022	2028	Euro	2,625%	600	Coût amorti
2022	2033	Euro	3,125%	600	Coût amorti
<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>					420
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				9 945	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2022, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	10 468	100%	(584)	9 884	94%
Emprunts taux variable			584	584	6%
<i>Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			(584)		
TOTAL DES EMPRUNTS	10 468	100%	0	10 468	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2022, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représentent 584 millions d'euros, soit 5,6% du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 580 millions d'euros dont 380 millions d'euros qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2022 est intégralement libellée en euros.

La dette subordonnée, libellée en dollars, fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie par le biais d'un *cross-currency swap* permettant de couvrir le risque de change et le risque de taux.

28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2022		Juste valeur au 31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	17	0	54	0
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe	2	0	0	3
Total	19	0	54	3
Dérivés de couverture				
Couverture de flux de trésorerie	8	0	2	22
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	27	0	56	25
Autres				
Instruments dérivés de change	17	27	2	10
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	44	27	58	36
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4	0	5	0

28.6 Autres dettes financières

Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de bons d'épargne. À fin 2022, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2022 ont une échéance de trois mois au plus, et représentent un montant de 150 millions d'euros (300 millions au 31 décembre 2021).

Dépôts et cautionnements reçus

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 29 DETTE NETTE DU GROUPE

29.1 Situation de la dette nette du groupe

29.2 Évolution de la dette nette du groupe

29.1 Situation de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	24	4 537	2 895
Dérivés actifs associés à la dette	21	44	58
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		13	3
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	21	581	351
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		66	369
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		5 242	3 676
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	28.1	10 134	9 608
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	28.1	1 429	541
Passifs de location	28.1	3 869	3 760
Dette brute (2)		15 432	13 909
DETTE NETTE (2)-(1)		10 191	10 233
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2022		(42)	

29.2 Évolution de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Renvois	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT (a)	3 578	2 375
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(2 048)	(2 126)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	230	51
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie (b)		(1 818)	(2 075)
Financements perpétuels classés en capitaux propres (c)	TFT	29	198
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(442)	(33)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(139)	(556)
Charge nette d'intérêts financiers		(214)	(242)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		18	(13)
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (y.c. passifs de location)		(10)	(174)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(966)	(886)
Dette nette de filiales destinées à être cédées		(1)	(9)
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires		3	(34)
Autres éléments (d)		6	18
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(1 717)	(1 730)
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1^{er} janvier		42	(1 431)
Dette nette à l'ouverture		(10 233)	(8 802)
Dette nette à la clôture		(10 191)	(10 233)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la « Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie », actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) Emission en 2021 et 2022 de titres perpétuels par Asendia.

(d) La ligne « Autres éléments » comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette.

NOTE 30 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 30.2 Description des avantages du personnel
- 30.3 Hypothèses actuarielles
- 30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 30.6 Sorties de trésorerie attendues

30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2022 :

(en millions d'euros)	31/12/2021		Variation de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	31/12/2022	
	Courant	Non courant							Courant	Non courant
Indemnités de départ à la retraite	23	711	2	127	(111)	(0)	4	(146)	29	580
Autres avantages postérieurs à l'emploi	7	234	0	6	(16)	0	2	105	8	331
Avantages postérieurs à l'emploi	31	945	2	133	(127)	(0)	6	(40)	37	910
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	450	1 152	0	45	(445)	0	(3)	(0)	432	767
Indemnités de rupture	84	61	0	4	(40)	0	0	(0)	75	34
Congés longue maladie / longue durée	39	26	0	1	(8)	0	0	0	36	22
Compte Epargne temps	142	134	0	19	(1)	0	0	(0)	147	147
Autres avantages à long terme	9	85	(0)	2	(20)	(0)	0	1	1	77
Autres avantages du personnel	274	306	(0)	27	(68)	(0)	0	1	259	280
TOTAL	754	2 403	2	204	(640)	(0)	3	(39)	729	1 958
	3 157								2 687	

30.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année. Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

30.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination de ce taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a prévu de recalculer les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020. Une partie de la régularisation est prise en compte dans le calcul du taux notifié en 2021. Ainsi une réduction des charges de retraite annuelle de 80 millions d'euros a été enregistrée dans les comptes 2021, puis dans les comptes 2022.

La régularisation complémentaire attendue est estimée à un montant d'environ 80 millions d'euros. Les modalités de détermination du taux d'équité concurrentielle sur les périodes à venir n'étant pas connues ce montant n'a pas été enregistré à fin décembre 2022.

30.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

30.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

30.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du groupe concernent essentiellement le sous-groupe Geopost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à Geopost UK sont couverts par un fonds de pension.

30.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2022 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert jusqu'au 30 juin 2023, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

30.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

30.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2021) ;
- une prévision d'évolution du taux du Livret A servant au calcul de la rémunération de la prime de fidélité (voir supra) ;
- les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour

effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2022 d'environ 11 millions d'euros ;

- les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2022				
Zone Euro	3,7%	3,7%	3,8%	3,7%
Zone UK	5,1%	4,7%	4,8%	4,9%
2021				
Zone Euro	0,3%	0,6%	1,0%	1,0%
Zone UK	1,5%	1,7%	1,7%	1,9%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 3,15% et 2,4% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI) ; et respectivement de 3,35% et 2,55% en 2021.

30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2022	2021
Engagements en début de période	1 248	1 410
Modification du calcul de certains avantages postérieurs à l'emploi à la suite de la position de l'IFRS IC de mai 2021		(143)
Engagements en début de période retraités	1 248	1 267
Coût des services rendus	63	63
Coût de désactualisation	17	15
Prestations payées	(62)	(57)
Contribution des salariés	1	3
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses ^(a)	(162)	(73)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	26	0
Écarts de conversion	(9)	17
Variation de périmètre	0	0
Autres	18	11
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	1 140	1 248
Actifs de couverture en début de période	273	235
Rendement attendu des actifs	5	4
Contribution de l'employeur	26	28
Contribution des salariés	3	4
Prestations payées	(21)	(25)
Écarts actuariels	(82)	9
Écarts de conversion	(9)	18
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	193	273
Engagement	1 140	1 248
Actifs de couverture ^(b)	(193)	(273)
PROVISION	947	975
dont provision non courante	910	945
dont provision courante	37	31

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2022 et 2021 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.

(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

Variation des écarts actuariels (comptabilisée en « Autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2022	2021
Pertes (gains) actuariels en début de période	93	175
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(162)	(73)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	26	0
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	82	(9)
Pertes (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	39	93

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2022	2021
Actions	11%	11%
Titres de dette	43%	43%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	20%	20%
Contrats d'assurances	9%	9%
Autres	16%	17%

Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 60 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du groupe.

30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2022	2021
Coût des services rendus	63	63
Coût de désactualisation	17	15
Rendement attendu des actifs	(5)	(4)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	76	75

30.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies:

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2022	60
2023	50
2024	45
2025	41
2026	42

Au 31 décembre 2022, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

NOTE 31 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

- 31.1** Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 31.2** Instruments dérivés de couverture
- 31.3** Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- 31.4** Dettes envers la clientèle
- 31.5** Dettes représentées par un titre
- 31.6** Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
- 31.7** Autres passifs financiers et comptes de régularisation
- 31.8** Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet
- 31.9** Dettes subordonnées
- 31.10** Réforme des taux IBOR

31.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes représentées par un titre	2 443	2 047
De taux	3 241	733
De change	941	828
De crédit	1	13
D'instruments sur actions et indices	256	627
Autres	4	4
Instruments dérivés	4 443	2 205
Etablissements de crédit	5 699	0
Clientèle	774	0
Titres et valeurs donnés en pension livrée	6 473	0
TOTAL	13 359	4 253

31.2 Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Instruments de taux d'intérêts	2 371	282
Instruments de devises	0	50
TOTAL	2 371	333

31.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	1 324	1 057
Comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Autres sommes dues	3	8
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 326	1 065
Comptes et emprunts	7 960	8 752
Titres et valeurs donnés en pension livrée	17 159	20 576
Dettes envers les établissements de crédit à terme	25 119	29 328
TOTAL	26 445	30 393

31.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Livret A	67 459	65 254
PEL et CEL	29 068	30 624
Autres comptes à régime spécial	27 515	25 087
Comptes d'épargne à régime spécial	124 042	120 965
Comptes ordinaires créditeurs à vue	82 921	84 981
Comptes et emprunts au jour le jour	2 280	3 314
Autres sommes dues à la clientèle	1 332	1 040
Dettes envers la clientèle à vue	86 533	89 335
Comptes et emprunts à terme	1 305	753
Comptes créditeurs à terme	533	35
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	20 864	23 495
Dettes envers la clientèle à terme	22 702	24 283
TOTAL	233 276	234 582

31.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	13 397	7 863
Emprunts obligataires	15 655	13 830
Autres dettes représentées par un titre	0	(0)
TOTAL	29 052	21 693

31.6 Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	294	422
TOTAL	294	422

31.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	468	466
Autres comptes de régularisation	681	1 557
Comptes de régularisation	1 149	2 023
Dettes de titres	77	95
Dépôts de garantie reçus	2 313	1 007
Dettes de location	214	153
Autres dettes et créditeurs divers	2 789	2 168
Créditeurs divers	3 004	2 321
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	8	6
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	13 027	13 001
Passifs divers d'assurance	233	220
Autres passifs d'assurance	13 260	13 221
TOTAL	19 810	18 674

31.8 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Contrats d'assurance non vie	9 816	9 627
Contrats d'assurance vie	267 765	261 941
<i>dont provisions mathématiques d'assurance-vie</i>	254 735	248 849
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	101 296	107 284
<i>dont provisions mathématiques d'assurance vie</i>	91 938	97 942
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 110	3 713
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	381 987	382 564
Participation différée nette aux bénéfices ^(a)	1 669	31 834
Provisions Epargne Logement	106	186
TOTAL	383 763	414 584

(a) Voir détail ci-dessous.

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet ». Elle représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance-vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

La provision pour risque épargne logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'épargne logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent.

Cette provision a fait l'objet d'une reprise de 80 millions d'euros au 31 décembre 2022 qui s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2022	Provision 2021	Mouvements nets 2021/2022
Ancienneté					
Plus de 10 ans	11 930		21	125	(104)
De 4 à 10 ans	11 834		1	4	(3)
Moins de 4 ans	973		0	2	(2)
Total PEL	24 737	5	22	131	(109)
Total CEL	4 331	27	84	55	29
TOTAL	29 068	31	106	186	(80)

31.9 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées	9 099	10 110

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2022 (a)	31/12/2021 (a)
Dettes subordonnées remboursables						8 254	9 306
La Banque Postale	19/11/2015	19/11/2027	2,75%	750	EUR		750
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	445	525
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	85	102
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	134	158
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR	453	494
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	426	486
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	213	243
La Banque Postale	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	500	EUR	486	
CNP Assurances	24/06/2003	23/06/2023	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013	200	EUR	202	204
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp	500	EUR	547	561
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750	EUR	867	889
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% sur toute la durée du titre	500	USD	528	504
CNP Assurances	20/10/2016	20/10/2022	1,875% sur toute la durée du titre		EUR		1 019
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% sur toute la durée du titre	500	EUR	567	576
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bp	750	EUR	776	779
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% sur toute la durée du titre	250	EUR	254	254
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en septembre 2031 puis Euribor 3M + 100 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,38%	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27/01/2022	27/01/2029	1,25% jusqu'en janvier 2029	500	EUR	509	
Dettes subordonnées perpétuelles						845	804
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	89	88
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	92	90
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700	USD	664	625
TOTAL DETTES SUBORDONNEES						9 099	10 110

(a) Valeur au bilan y compris effet de couverture et coupons courus.

31.10 Réforme des taux IBOR

Le détail des travaux effectués sur l'année 2022 ainsi que les expositions sur les actifs et les dérivés sont fournis dans la note 22.10. Au 31 décembre 2022, le groupe La Banque Postale est exposé au LIBOR USD avec une valeur comptable des passifs financiers de 523 millions d'euros.

NOTE 32 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 435	5 018
Dettes fiscales et sociales	2 433	2 279
Dettes fournisseurs d'immobilisations	728	489
Dettes sur opérations du courrier international	780	818
Avances et acomptes clients	208	160
Autres dettes d'exploitation	320	376
TOTAL	9 903	9 140

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES

- 33.1** Risque de crédit et de contrepartie
- 33.2** Risque de liquidité
- 33.3** Risque de taux
- 33.4** Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et en devises étrangères.

Le groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le groupe La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2022 elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le groupe.

33.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement et des instruments dérivés.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées (produits structurés ou à capital non garantis) et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité financier du groupe.

En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS (*Credit Default Swap*) de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des dépréciations sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

33.2 Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation (en termes de montant et de délai d'obtention) avec les besoins du groupe.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est traité :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2025 (renouvelable deux fois un an),

par exercice de l'option à la main du groupe pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire (voir note 38.3.2) ;

- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à moins d'un an pris individuellement et d'une durée moyenne n'excédant pas 90 jours d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,3 milliard d'euros est défini et actualisé par le Comité financier du groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*) afin de pallier les variations de trésorerie et de dettes obligataires (senior, hybride ou *green*) pour assurer les besoins à long terme du groupe ;
- par le suivi prospectif d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2023		Flux 2024		Flux 2025 - 2027		Flux 2028 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	10 468	153	1 000	119	1 000	252	2 625	341	5 900
Emprunts au coût amorti	9 884	128	420	119	1 000	252	2 625	341	5 900
Emprunts en juste valeur	584	25	580						
Dettes subordonnée	468	25		25		75		398	469
Autres dettes financières	4 379	83	1 067	69	661	142	1 431	168	1 221
Passifs de location	3 869	83	755	69	625	142	1 323	168	1 165
Bons La Poste	51		51						
Billets de trésorerie	150		150						
Concours bancaires courants	38		38						
Dépôts et cautionnements reçus	85		36		11		32		7
Autres dettes au coût amorti	187		37		26		77		49
Instruments dérivés	(17)	(33)	2	3	0	8	0	11	(11)
Dérivés au passif	27	1		1		1		1	2
Dérivés à l'actif	(44)	(34)	2	2		7		11	(12)
TOTAL	15 298	227	2 068	216	1 661	477	4 056	917	7 579

33.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'€STR et l'Euribor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les taux évoluent défavorablement.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en

garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du groupe aux fluctuations des taux ;

- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marché, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marché (avec une limite en cas d'impact estimé supérieur à 2% du RNPG – résultat net part du groupe - des trois derniers exercices). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (idem en 2021).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 1,4 million d'euros (contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

33.4 Risque de change

Le groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et Geopost exerce des activités internationales, à partir de la France ou de ses filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises ;
- les dettes financières et les prêts libellés en devises ;
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le groupe.

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le groupe a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à sa dette subordonnée en dollars US (500 millions de dollars), couverte à 100% à l'aide d'un swap de devises euro dollars ;
- à ses titres de participation en dollar US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars (34 millions de dollars) et à ses titres de participation en dollar singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollar singapouriens contre euro (502 millions de dollars singapouriens) ;
- à ses titres de participation en devise AED, couverts en partie par une vente à terme d'AED contre euro (1 548 millions de devises AED).

D'autres instruments financiers dérivés de change, non qualifiés en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du groupe.

Au 31 décembre 2022, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à +309 millions d'euros provenant pour l'essentiel du real brésilien (+144 millions d'euros), du rouble (+46 millions d'euros), du dollar US (+38 millions d'euros), du dollar de Hong-Kong (+36 millions d'euros) et de la livre sterling (+24 millions d'euros) et du zloty (- 18 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2022 s'est élevée à près de +54 millions d'euros.

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES LIES AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 34.1 Les facteurs structurels de risques
- 34.2 Risque de crédit
- 34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
- 34.4 Risque de liquidité
- 34.5 Risque de taux

34.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une Taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe La Banque Postale (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).

La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences réglementaires des secteurs bancaire et assurance (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, FICOD, publications du SSM, etc.). Elle permet par ailleurs d'informer les différents exercices transverse de gestion des risques (ICAAP, appétence pour le risque, examen de nouveaux produits, *stress tests*, etc.).

Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels le conglomérat est exposé. Elle est revue annuellement et avait fait l'objet d'une mise à jour à la suite du rapprochement avec CNP Assurances, afin de permettre notamment au groupe La Banque Postale d'assurer la correcte couverture des risques assurances.

Dans la continuité de l'exercice réalisé fin 2021, ce processus a continué de se renforcer. La mise à jour de la cartographie renforce la dimension conglomérat et des points d'attention soulignés par la BCE en 2021 pour les risques opérationnels (sur la gestion des projets informatiques et les accords de distribution).

Les facteurs de risques sont décomposés en huit familles.

La cartographie des risques 2023 a été validée par le Directoire de La Banque Postale le 19 septembre 2022. Les principales évolutions consistent en :

- l'enrichissement de certaines définitions des risques stratégiques et business ;
- la suppression du risque d'externalisation, couvert par la catégorie risques opérationnels ;
- l'intégration du suivi du risque d'écartement des bases dans la catégorie du risque de base ;
- des évolutions apportées aux risques opérationnels qui concernent principalement les risques d'exécution et de gestion des processus, la gestion des projets informatiques et le suivi des accords de distribution , les risques d'externalisation ;
- la revue du risque de gouvernance pour couvrir l'ensemble des activités du groupe.

34.2 Risque de crédit

En 2022, les conditions macroéconomiques dans lesquelles opère le groupe La Banque Postale ont

fortement évolué par rapport à l'environnement connu au 31 décembre 2021. Ainsi, alors qu'il était envisagé une période de reprise économique soutenue pendant plusieurs années, en sortie de pandémie Covid-19 et accompagnée par des politiques publiques accommodantes et favorisant la transition écologique, l'ouverture d'un conflit armé en Europe entre l'Ukraine et la Russie au cours du premier trimestre 2022 a plongé à nouveau l'économie mondiale dans l'incertitude. Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter ce contexte.

Les informations présentées dans cette note reflètent cette évolution.

34.2.1 Évolutions du contexte géopolitique et macroéconomique

Évolutions du contexte géopolitique et macroéconomique

L'invasion du territoire ukrainien par les troupes russes le 24 février 2022 a révélé des tensions sur les matières premières agricoles et énergétiques, ainsi qu'une brusque remontée de l'aversion au risque côté investisseurs et des interrogations sur la solidité de la croissance mondiale. Cette situation a exacerbé les tensions inflationnistes qui préexistaient en situation de sortie de crise pandémique avec un redémarrage général de l'économie, une transformation digitale de celle-ci, un surcroît d'épargne à investir et des chaînes d'approvisionnement en difficulté importante.

En réaction à ce contexte inflationniste, les principales banques centrales ont décidé de mesures de remontées de leurs taux directeurs plus ou moins fortes, en fonction des situations macroéconomiques et budgétaires locales.

Pour La Banque Postale, les impacts de la situation sont :

- relativement limités s'agissant du risque naissant directement du conflit entre l'Ukraine et la Russie : le portefeuille de crédits de La Banque Postale n'a pas d'exposition sur l'Ukraine et la Russie. Sa filiale CNP Assurances a, quant à elle, une exposition marginale. La principale zone de vigilance sur le portefeuille de crédits réside plutôt dans les conséquences indirectes de la situation sur la clientèle personnes morales françaises financées par La Banque Postale, pour celles qui réaliseraient une part significative de leur activité avec la Russie notamment.

Nota bene : des mesures ont été prises par la direction de la conformité groupe dès le début du conflit pour identifier et surveiller les comptes, avoirs et opérations de personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions, et ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui ;

- une dégradation potentiellement conséquente (même si non avérée à ce jour) de la qualité de crédit des portefeuilles du fait des externalités négatives du conflit : à savoir l'augmentation forte de l'inflation et ses incidences sur le contexte général de taux et le reste de la macroéconomie.

De manière synthétique, les impacts anticipés de cette détérioration du contexte macroéconomique pourraient être les suivants :

- **Clientèle Entreprises** : une augmentation des défaillances des entreprises les plus fragiles est envisagée. La taille et le secteur d'activité sont deux éléments importants pour l'évaluation de ce risque. Face à ces enjeux, au 31 décembre, La Banque Postale a maintenu une approche de provisionnement prudente, conservant l'ensemble des mesures de provisionnement sectoriel en vigueur – dont certaines portent sur des activités potentiellement plus à risque encore dans le contexte actuel – à savoir sur les secteurs sensibles du transport privé de passagers, et en particulier le secteur aérien, l'automobile, le tourisme-hôtellerie-restauration, la distribution, l'immobilier commercial et surtout celui de l'agriculture pour anticiper d'éventuelles difficultés liées aux matières premières à la suite de l'ouverture du conflit russo-ukrainien (mesure en vigueur depuis le 30 juin 2022). Par ailleurs, une nouvelle mesure de provisionnement collectif a été décidée en fin d'année 2022 par la direction des risques groupe sur les expositions dites « à effet de levier » présentant le niveau de qualité de crédit le plus faible.
- **Clientèle des Particuliers** : la stabilité de l'emploi, de l'épargne et des revenus disponibles nets d'inflation pour les clients ayant des crédits sont des éléments structurants dans l'appréciation du risque de crédit. Les aides mises en place par le gouvernement français, les blocages de prix ou encore le système de chômage français permettent de retarder voire compenser ce risque, mais il est néanmoins attendu des difficultés pour les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes, particulièrement vulnérables à des augmentations fortes des prix sur des produits de base et de consommation courante. Aussi, La Banque Postale a provisionné une catégorie de clientèle que la banque anticipe comme vulnérable dans le contexte inflationniste actuel et aux impacts sur la macroéconomie des réactions de politique monétaire en cours. Cette population est composée de clients disposant de peu d'épargne dans les livres de la banque ou d'un reste à vivre faible.

Impacts de la crise Covid-19

Comme l'ensemble des établissements de crédit, La Banque Postale fait face depuis le début de l'année 2020, aux conséquences économiques et opérationnelles liées à la survenance de la pandémie Covid-19.

Pour rappel, depuis mars 2020 et la requalification par l'Organisation mondiale de la santé de l'épidémie de Covid-19 en pandémie, la France a connu à la date de rédaction du présent document sept vagues épidémiques, s'accompagnant de mesures sanitaires renforcées décidées par le gouvernement français, avec notamment le confinement de la population, la

fermeture des lieux recevant du public « non indispensables à la vie du pays » et l'annulation de toutes les activités culturelles et sportives. Ces mesures entraînant mécaniquement des conséquences significatives sur l'économie, La Banque Postale s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir les difficultés conjoncturelles de ses clients qui en avaient le plus besoin tout au long de ces périodes.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises et aux particuliers, ont été mises en place, et sont encore en place au 31 décembre 2022 :

- octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE) : au 31 décembre 2022, les PGE représentent un encours résiduel de 844 millions d'euros (dont 718 millions d'euros à plus de 2 ans) ;
- octroi de prêts participatifs de relance (PPR) : les PPR ont été distribués par les établissements bancaires français, dont La Banque Postale, à partir d'avril 2021 et jusqu'en juin 2022. Au cours de 2022, 21 contrats ont été contractualisés pour un montant total de 5,9 millions d'euros. L'encours total de PPR s'élève à 11,5 millions d'euros à fin décembre 2022.

A la date de rédaction du présent document, l'épidémie semble désormais sous contrôle. De nouvelles vagues de contamination au virus Covid-19 et à ses variants sont observées mais avec un niveau de dangerosité significativement plus faible, en corrélation avec le niveau de couverture vaccinale, et ces vagues ne limitent plus dans les pays développés que partiellement le fonctionnement de l'économie.

L'Organisation mondiale de la santé reste toutefois très prudente quant à l'horizon de fin possible de la pandémie et un nouveau redémarrage de l'épidémie avec des variants dangereux viendrait accroître les incertitudes et potentielles difficultés de la clientèle de la banque évoquées au paragraphe consacré aux évolutions du contexte géopolitique et macroéconomique.

Impact du contexte macroéconomique sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, après une année 2021 de normalisation progressive du niveau de risque de crédit avec un coût du risque s'établissant à 268 millions d'euros, le coût du risque s'établit à 216 millions d'euros, sans sinistralité particulière constatée. Ce niveau reflète :

- la qualité des actifs du groupe tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- sa faible exposition aux secteurs corporate les plus impactés par la crise actuelle ;
- la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

L'encours des prêts non performants est en légère hausse par rapport à 2021 du fait d'un dossier de Place déclassé en *bucket 3* (taux de NPL de 0,76% des expositions clientèle et des titres) et le taux de couverture de ces encours en légère baisse également du fait du poids de ce même dossier (taux de couverture des dossiers en défaut à 35%) au 31 décembre 2022.

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2022 de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des dégradations significatives de risques éventuelles et de classification ou de proposition

de classification dans les *buckets* de la norme IFRS 9 ;

- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la direction des risques groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus *Watch List*, mesures sectorielles etc.).

Au 31 décembre 2022, La Banque Postale a procédé à la mise à jour des scénarios macroéconomiques et des paramètres de risques associés utilisés dans le provisionnement statistique. Par ailleurs, l'incertitude liée à la crise (et ses conséquences macroéconomiques) sur l'évaluation du risque de crédit est appréhendée dans les comptes de La Banque Postale au travers de mesures de gestion adaptées à chaque grand segment de clientèle. Ces mesures ont été prises par la direction des risques groupe, après réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille.

Personnes morales

Au 31 décembre 2022, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale ;
- mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers *Watchlist* et/ou dégradés classés en *bucket 2* et dossiers en défaut en *bucket 3* IFRS 9) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;
- du provisionnement statistique sur le reste du portefeuille sain, ne faisant pas l'objet de mesure individuelles ou collective.

Sur ce dernier volet, La Banque Postale a fait le choix, après observation des effets de la crise, de conserver ou amplifier les mesures de provisionnement collectif mises en œuvre en fin d'année 2020 et d'élargir cette approche en 2021, puis en 2022. En synthèse, au 31 décembre 2022, les secteurs soumis à une mesure sectorielle sont donc :

- le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;
- le transport privé de passagers aérien et terrestre ;
- le secteur de l'énergie photovoltaïque en France pour cause de révision des conditions tarifaires ;
- certains segments de la distribution ;
- l'automobile ;
- le secteur de l'immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ;
- le secteur de l'agriculture (ajouté au 30 juin 2022) afin d'anticiper les difficultés probables à venir sur certains clients éprouvés par les tensions sur les matières premières et leurs chaînes d'approvisionnement depuis l'ouverture du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine.
- Les opérations à effets de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne relatives aux « *leveraged transactions* ») disposant une notation dégradée, ainsi que les LBO, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésorerie liées à l'inflation (ajouté au 31 décembre 2022).

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en *bucket 2* IFRS 9 puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 108 millions d'euros. Ce niveau de coût du risque est la résultante :

- de dotations additionnelles aux provisions liées principalement à la dégradation naturelle du portefeuille et à la dégradation du statut de quelques dossiers significatifs (dont décision de provisionnement prises en instances *WatchList/Affaires Spéciales*),
- des mesures de surveillance mises en œuvre par anticipation de certaines dégradations macroéconomiques potentielles : provisionnement sectoriel (au titre de l'harmonisation de la méthodologie de provisionnement sur l'ensemble des secteurs concernés entrée de l'agriculture, sortie du transport maritime et repli sur certains autres secteurs du fait d'un effet assiette et d'une amélioration de la notation), et provisionnement d'opérations Corporate « à effet de levier » ;
- de la mise à jour des modèles de paramètres de provisionnement, ainsi que des scénarios macroéconomiques et de leur pondération sur l'ensemble des segments de clientèle sur lesquels la banque dispose d'expositions.
- de la revue des seuils de dégradation significative du risque de crédit.

Particuliers

Au 31 décembre 2022, il a été décidé d'apporter les ajustements suivants afin de refléter les impacts de la crise portant sur la clientèle des personnes physiques du portefeuille :

- le reclassement en sain des expositions de crédit à la clientèle de détail sur la zone des Antilles, du fait de l'amélioration du contexte sanitaire, économique et social ;
- la reprise de la provision mise en place en 2021 pour couvrir le risque de migration de *rating* au sein du portefeuille de crédit sain dans le cadre d'une démarche prospective visant à anticiper un éventuel retour vers une distribution plus représentative de la composition structurelle du portefeuille de crédits ;
- la conservation de l'overlay (facteur multiplicatif appliqué au calcul du paramètre de LGD (perte en cas de défaut) des crédits immobiliers garantis par des suretés réelles ;
- le déclassement en *bucket 2* d'une catégorie de clientèle dite fragile, que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel et aux impacts sur la macroéconomie des réactions de politique monétaire en cours. Cette population est composée de clients disposant d'un niveau d'épargne dans les livres de la banque ou d'un reste à vivre faibles ;
- et de la mise à jour des modèles de paramètres de provisionnement, ainsi que des scénarios macroéconomiques et de leur pondération, sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels La Banque Postale est exposée ;
- de la revue des seuils de dégradation significative du risque de crédit.

Dans ce cadre, le coût du risque au 31 décembre 2022 pour la clientèle de particuliers s'élève à 96 millions d'euros (hors monétique), dont 48 millions liés notamment à l'activité de crédit à la consommation, et 35 millions liés à l'activité de crédits immobiliers.

34.2.2 Cadre général

La direction des risques groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

La Banque Postale n'intègre pas, à ce jour, de composante liée au risque climatique dans le calcul de ses *Expected Credit Losses* (ECL). En effet, au 31 décembre 2022, il apparaît que La Banque Postale n'est que très faiblement exposée aux secteurs carbo-intensifs avec notamment une exposition quasiment nulle sur les énergies fossiles (2,3 millions d'euros) en raison d'une politique de gestion prudente qui favorise le financement des énergies renouvelables (2 228 millions d'euros).

Des travaux seront engagés dans les prochaines années, après constitution des bases de données pertinentes et d'observations nécessaires, pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL, directement dans les paramètres de risque. A date la direction des risques groupe privilégie une quantification et une prise en compte de ce risque dans ses états financiers par d'autres moyens (capital économique en particulier) et correspondant mieux à l'horizon de matérialisation de ce type de risque.

34.2.3 Dégradation significative du risque de crédit

Les principes

La Banque Postale définit six principes d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket 1* à *bucket 2*.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit

L'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine, en d'autres termes il s'agit d'une approche relative appliquée au niveau de l'engagement. Ce principe général d'évaluation de la détérioration de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer le *bucket* d'affectation de l'actif concerné

Ainsi, La Banque Postale considère un instrument financier en sensible (*bucket 2*) dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

A compter de 2022, sur la base de préconisation de la part du superviseur européen, la dégradation du risque est considérée comme significative dès lors que la probabilité de défaut TTC (*Through The Cycle* : valeur d'un paramètre en moyenne sur l'ensemble d'un cycle macroéconomique) associée à la notation du client retenue dans les traitements de provisionnement a été multipliée par 3 depuis son entrée en portefeuille.

Principe 2 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de *backstop*

En complément du principe 1 (suivi relatif de la qualité de crédit), La Banque Postale ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le groupe est ainsi une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- indicateur de notation : La frontière absolue selon le niveau de qualité de crédit considéré comme très dégradé fixé par type d'actif ;
- indicateur d'impayé : La frontière de l'arriéré de paiement de plus de 30 jours (Voir § 5.5.11 de la norme IFRS 9).

Principe 3 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail

L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut sur la durée de vie restante de l'actif.

Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut à durée de vie, il est permis d'utiliser un indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois, notamment, si cette appréciation est une estimation raisonnable d'un risque de défaut à maturité et étayée par une documentation appropriée.

Principe 4 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*)

Pour déterminer si un instrument financier présente un risque de crédit faible, La Banque Postale peut utiliser sa notation interne du risque de crédit ou d'autres méthodes qui répondent à une définition universellement reconnue de risque de crédit faible, et qui tiennent compte des risques et du type d'instrument financier faisant l'objet de l'appréciation. Par exemple, un instrument financier noté *investment grade* (notation BBB ou meilleure) par une agence de notation reconnue pourrait être considéré comme présentant un risque de crédit faible.

La Banque Postale n'a recours à cette disposition que sur le périmètre de CNP Assurances.

Principe 5 – Prise en compte des informations qualitatives

- Sur le portefeuille hors clientèle de détail : en complément de l'analyse quantitative et automatisée mise en place, sur base de l'évolution de la probabilité de défaut, il peut être réalisé une analyse qualitative spécifique en comité *Watch List* ou à dire d'expert. Cette analyse complémentaire viendra alors confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation et le passage en *bucket 2*.
- Sur le portefeuille clientèle de détail : la présomption du passage en *bucket 2* peut être enrichie d'une analyse complémentaire à dire d'expert, notamment sur des secteurs vulnérables.
- Sur les crédits restructurés : une exposition restructurée est considérée comme un actif sensible / *bucket 2* après 12 mois de période probatoire dans le statut défaut. La Banque Postale considère qu'un actif restructuré est considéré comme sensible pendant une période minimum de 24 mois. Le règlement 680/2014 permet à l'issue de cette période un droit à l'oubli de son statut de

restructuré dès lors que l'ensemble des critères réglementaires sont respectés.

Bien que l'unité de compte de la norme IFRS 9 soit le contrat, et que sa comptabilisation se fait individuellement et distinctement, une analyse complémentaire sur base collective est permise par la norme lorsqu'une détérioration significative du risque de crédit a été identifiée.

Cette approche permet par exemple d'intégrer des informations de détérioration de la situation de risque de crédit s'appliquant à un ensemble de crédit partageant une caractéristique commune (une zone géographique, un secteur d'activité, etc.).

Cette approche permet également de s'assurer que l'ensemble des informations est intégré dans la démarche même si l'information n'est pas encore disponible sur une base individuelle (i.e. on ne sait pas encore quel contrat dans le portefeuille sera affecté). Pour la mise en œuvre d'une approche « collective », les instruments doivent être regroupés sur la base de caractéristiques de risque de crédit communes (ex : type de collatéral, génération, industrie, zone géographique, etc.).

Principe 6 – Passage en *bucket 2* avant le défaut

La Banque Postale se doit d'identifier les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. Un encours ne devrait pas passer directement d'un statut sain / *bucket 1* à un statut défaut / *bucket 3*.

A titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en sensible / *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

La mise en œuvre de certains de ces principes nécessitent de s'appuyer sur des modèles de notation. A date, il est précisé que La Banque Postale suit le risque de crédit à la maille contrat en s'appuyant sur des modèles de notation de la qualité de crédit généralement de niveau contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. En d'autres termes, à un instant donné identique, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, La Banque Postale se doit de disposer d'un système de notation qui est :

- soit issu des modèles de notations internes ; ou
- d'une base de données collectant les notations externes d'un emprunteur dans l'objectif de la conserver et de l'exploiter.

Par conséquent, les systèmes de suivi de gestion des risques de la banque collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le principe 1.

Lorsque La Banque Postale ne dispose pas de modèles de notation ou de système de collecte de notation (donc n'utilise pas de notation comme donnée d'entrée dans le portefeuille) elle peut utiliser d'autres éléments d'évaluation. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit sera en priorité basée sur la probabilité associée à la note et sera éventuellement complétée d'analyse quantitative et/ou qualitative par le métier concerné si nécessaire,

notamment lorsque la dégradation significative du risque par une variation de note est non justifiée.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements révélateurs d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket 2* d'un engagement sont décrits par classe d'expositions :

- Clientèle de détail – particuliers ;
- Clientèle de détail – professionnels ;
- Administrations centrales et Banques centrales ;
- Établissements de crédit ;
- Entreprises ;
- Entités du secteur public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du groupe ayant une bonne connaissance des contreparties qu'ils suivent ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket 3* ou en *bucket 2* sont classés en *bucket 1*. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Enfin, La Banque Postale précise qu'un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du *bucket 2* et revenir en *bucket 1* lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement. Selon les cas, une période d'observation pourrait être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récidives. A titre d'illustration, dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19, la sortie du *bucket 2* des clients personnes physiques ayant demandé la mise en place d'un moratoire a été assortie d'une période d'observation de 3 mois.

Dans le cas d'actif restructuré, la sortie du défaut est surveillée pendant une période probatoire définie selon des exigences réglementaires.

34.2.4 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles de pertes probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'exposition et de toutes les informations raisonnablement disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la Note 3.13.7 (Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*).

Perte de crédit attendue à 12 mois (ECL_{12mois})

Lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L'ECL_{12mois} représente la part des pertes de crédit attendues d'un instrument financier à la suite d'un évènement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket 1*.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime})

Lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *buckets 2 et 3*.

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

Le groupe calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de 12 mois, le groupe dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par La Banque Postale, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites *Point in Time* (PiT), fondées sur l'évaluation future et actuelle. Ce paramètre est lié au client et au produit.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte des données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte l'écoulement du temps.

Le groupe utilise les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle interne de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue à minima annuellement.

L'exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (*cash-flows projetés*). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (après application d'un facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, le groupe applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle des taux.

Forward looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future.

La notion de *forward looking* est utilisée pour intégrer l'impact des évolutions macroéconomiques dans le calcul des ECL.

Le groupe retient 3 scénarios pour intégrer la composante *forward looking* : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarios sont définis par le département des Etudes Economiques de la direction stratégique du groupe, à partir de scénarios déterminés par la Caisse des Dépôts.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique futures retenu est de trois ans :

- les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents s'appliquant uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille. A titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différent pour mesurer les probabilités de défaut à maturité de la clientèle de détail de celles de la clientèle souveraine ;
- les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le plan du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité

d'occurrence est très faible mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart-type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;

- les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarios dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux »
- les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles et est validé en Comité de validation des modèles avant utilisation.

Au titre de 2022 (les scénarios sont pris en compte depuis novembre 2022 dans les calculs des provisions de La Banque Postale pour l'ensemble de son portefeuille bancaire, et qui ont vocation à n'être modifiés qu'en fin d'année 2023, hormis en cas de constat d'une inadéquation forte avec la situation macroéconomique sur le premier semestre 2023), les scénarios intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont détaillés ci-après :

Scénario central

Le scénario de croissance et d'inflation retenu pour la France intègre une dégradation du contexte macroéconomique et géopolitique (choc de pouvoir d'achat, moindre confiance des agents). La croissance est proche du potentiel estimé pour la France. Le scénario retient une inflation supérieure au scénario dégradé de la Banque de France sur 2022. A l'international, notamment aux États-Unis et en Europe (zone euro, Royaume-Uni), le profil pluriannuel du PIB serait globalement similaire à celui retenu pour la France même si, à court terme, l'impact négatif du conflit en Ukraine serait plus prononcé en Europe qu'outre-Atlantique. S'agissant du marché immobilier résidentiel ancien : le marché de l'ancien devrait rester dans le sillage des évolutions récentes, malgré la hausse probable des taux sur les crédits à l'habitat ; les conditions financières resteraient à des niveaux encore très favorables et le marché devrait continuer de bénéficier d'une demande soutenue avec des prix toujours allants. Le repli assez net des transactions à partir de 2023 (qui resteraient toutefois au-dessus du million) en raison du recul de la capacité d'emprunt permettra d'atténuer la tension sur les prix, qui convergeraient à moyen terme vers un rythme de croissance plus modéré – entre autres – par les facteurs démographiques et des conditions financières, en moyenne, toujours meilleures qu'au cours de la décennie 2000. Le taux de chômage est plus faible dans ce scénario que dans la précédente trajectoire. Concernant les variables financières, il est attendu dans ce scénario une remontée progressive des taux directeurs de la BCE et de la Fed. Les Taux longs, attendus en augmentation sur l'horizon de prévision et sont également revus à la hausse par rapport au précédent cadrage. Sur le CAC 40, un rendement prospectif toujours inférieur aux standards historiques. Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	0,3	1,0	1,2	1,2	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,1	7,3	7,2	7,1	7,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	4,5	2,5	2,0	1,8	1,8

Variables	Scénario précédent					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	3,5	1,8	1,5	1,3	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	9,6	9,4	9,2	9,1	9,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0	0,0	0,2	0,4	0,6	0,8

Scénario adverse

Ce scénario correspond à un scénario stressé inflationniste qui illustre une configuration type « crise des dettes souveraines en zone euro » avec, l'année du choc, forte hausse de la prime de risque et pentification de la courbe des taux, récession économique et chute des marchés actions. Les taux longs se tendraient sensiblement et se maintiendraient à un niveau très élevé à long terme. Dans ce scénario, les tensions inflationnistes liées à l'énergie se prolongeraient davantage que dans le scénario central. Ce scénario intègre également une plus forte tension sur les prix et les taux débouchant sur un choc plus marqué à la fois sur la sphère réelle et financière. L'origine de ce stress supplémentaire pourrait illustrer, à titre d'exemple, une tension plus forte sur la crise énergétique actuelle notamment en cas de plus forte difficulté d'approvisionnement en gaz.

Ce scénario est un scénario proposé initialement par la Caisse des Dépôts, et ajusté par la direction des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-après :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	-1,5	-1,0	-0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,5	8,5	9,5	9,0	8,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	4,0	5,0	4,4	4,0	4,0
Inflation France (variation)	5,3	7,0	5,0	3,0	2,0	3,0

Variables	Scénario précédent					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	-0,5	0,0	0,6	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	10,5	10,9	11,1	11,2	11,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0	-0,7	-0,7	-0,2	0,0	0,0

Scénario favorable

Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse d'un reflux du prix du pétrole et plus généralement des prix des matières premières dès 2023, plus précoce que dans le scénario central, tempérant les pressions inflationnistes liées à l'énergie. La moindre perte de pouvoir d'achat des ménages se traduirait par une croissance plus soutenue, surtout à court terme. Le bouclage macroéconomique international, plus positif que dans le scénario central, se reflèterait par ailleurs dans un plus grand dynamisme des échanges mondiaux. La confiance des ménages et des entreprises se redresserait rapidement et serait ainsi bénéfique à l'investissement. On suppose par ailleurs que les tensions sur les chaînes de valeur se réduiraient plus vite qu'en scénario central. Cette situation pourrait permettre un rebond dans certains secteurs. Enfin, la situation sanitaire est supposée apaisée, comme dans le scénario central, mais les goulets d'étranglement apparus avec la reprise de l'économie mondiale se desserreraient plus rapidement, soutenant le rebond dans certains secteurs comme le tourisme. Dans un contexte de pressions inflationnistes plus limitées que dans le scénario central, le resserrement monétaire ne serait pas plus marqué malgré une croissance économique un peu plus soutenue.

Ce scénario est un scénario proposé par la direction des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	1,0	1,8	1,4	1,3	1,3
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,0	6,8	6,6	6,6	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	3,8	2,8	2,1	1,8	3,8

Variables	Scénario précédent					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	4,5	2,5	2,0	1,6	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	9,3	8,8	8,4	8,2	8,1
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0	0,2	0,5	0,9	1,1	1,2

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios en vigueur en 2022	
	Scénarios 2021	Scénarios en vigueur en 2022
Central	65%	60%
Adverse	20%	30%
Favorable	15%	10%

La Banque Postale a fait le choix de ne pas retenir les scénarios proposés par la BCE, pour l'ensemble des raisons mentionnées précédemment dans cette section mais également pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et s'appuyer sur les compétences de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale.

Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques sur les pertes attendues

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

Ces analyses montrent que le périmètre des personnes physiques est peu sensible aux scénarios macroéconomiques dans la mesure où les variations de pertes de crédit attendues observées en changeant les pondérations des scénarios varient entre -5% et +5%.

En revanche, sur le périmètre des personnes morales, c'est un peu plus marqué où un scénario adverse pondéré à 100% entraînerait une dotation d'ECL de l'ordre de +18% et un scénario favorable pondéré à 100% aurait un impact de reprise d'ECL de l'ordre de -19% essentiellement porté par la clientèle grandes entreprises.

34.2.5 Mise en œuvre opérationnelle

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe par les équipes de la direction des risques groupe.

34.2.6 Exposition au risque de crédit

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différents stades de dépréciations (« Actifs sains - *bucket 1* », « Actifs dégradés - *bucket 2* » et « Actifs dépréciés - *bucket 3* ») ainsi que la définition des actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création sont explicités dans la note 34.2.3 Dégradation significative du risque de crédit – les principes.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte relatifs à la survenance d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers au coût amorti

31/12/2022	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>			
Titres au coût amorti	27 248	(54)	27 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	67 096	(0)	67 095
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	131 104	(1 460)	129 645
TOTAL	225 448	(1 514)	223 933

31/12/2021	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>			
Titres au coût amorti	23 516	(37)	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	67 846	(6)	67 840
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	124 499	(1 346)	123 152
TOTAL	215 861	(1 390)	214 472

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>		Actifs soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		Actifs dépréciés <i>(bucket 3)</i>		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute <i>(a)</i>	Correction de valeur pour pertes <i>(b)</i>	Valeur Nette comptable <i>(a) + (b)</i>
Au 31 décembre 2021	205 649	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 861	(1 390)	214 472
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(16 010)	29	15 462	(78)	548	(107)	(1)	(155)	(156)
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(17 556)	29	17 659	(169)	(103)	35	0	(106)	(106)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	2 072	(5)	(1 953)	64	(119)	17	(0)	76	76
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3)	(526)	5	(244)	27	770	(158)	(0)	(126)	(126)
Total après transferts	189 639	(159)	24 048	(610)	2 174	(775)	215 861	(1 545)	214 316
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 327	37	1 379	5	(59)	(11)	9 647	31	9 678
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	83 734	(80)	4 894	(210)	770	(178)	89 399	(468)	88 930
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(75 353)	118	(3 516)	215	(734)	99	(79 603)	432	(79 170)
Passage à perte	0	0	0	0	(86)	67	(86)	67	(19)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	0	0	0	0	(9)	0	(9)	0	(9)
Variations de périmètre	(75)	0	0	0	0	0	(75)	0	(75)
Autres	20	(1)	(0)	0	0	1	20	0	20
Total	197 966	(123)	25 428	(605)	2 116	(786)	225 508	(1 514)	223 994
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	(61)	0	0	0	0	0	(61)	0	(61)
Au 31 décembre 2022	197 905	(123)	25 428	(605)	2 116	(786)	225 447	(1 514)	223 933

Actifs financiers au coût amorti

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	252 507	(173)	10 874	(448)	1 626	(627)	265 005	(1 247)	263 758
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 422	(6)	(1 763)	(21)	339	(55)	1	(84)	(83)
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(3 594)	12	3 698	(108)	(104)	35	1	(62)	(62)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	5 280	(19)	(5 097)	67	(184)	26	0	73	73
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3)	(264)	2	(363)	20	627	(116)	0	(94)	(94)
Total après transferts	253 929	(179)	9 112	(469)	1 965	(682)	265 006	(1 331)	263 675
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(48 278)	(9)	(526)	(63)	(338)	13	(49 142)	(59)	(49 200)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	65 664	(121)	2 908	(304)	445	(190)	69 018	(615)	68 403
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(114 241)	112	(3 434)	241	(689)	124	(118 364)	477	(117 887)
Passage à perte					(84)	79	(84)	79	(6)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(10)		(10)		(10)
Variations de périmètre	298						298		298
Autres	1	(0)	0			1	1		1
Total	205 652	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 864	(1 390)	214 475
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	(3)						(3)		(3)
Au 31 décembre 2021	205 649	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 861	(1 390)	214 472

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2022	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	194 315	(310)
TOTAL	194 315	(310)

	31/12/2021	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	228 121	(465)
TOTAL	228 121	(465)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2021	227 742	(456)	379	(9)	0	0	228 121	(465)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	10	0	(10)	0	0	0	0	0
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(303)	2	303	(2)	0	0	0	0
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	313	(2)	(313)	3	0	0	0	0
Transferts vers Actifs dépréciés (bucket 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	227 751	(455)	370	(9)	0	0	228 121	(464)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(33 715)	158	(90)	(3)	0	0	(33 806)	154
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	56 982	0	103	0	0	0	57 085	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(53 068)	0	(187)	0	0	0	(53 256)	0
Variations de périmètre	(978)	0	0	0	0	0	(978)	0
Autres	(36 652)	158	(6)	(3)	0	0	(36 658)	154
Au 31 décembre 2022	194 036	(298)	279	(12)	0	0	194 315	(310)

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2020	229 731	(361)	656	(12)	0	0	230 386	(373)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(140)	1	141	1	0	0	2	2
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(140)	1	141	0	0	0	1	1
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers Actifs dépréciés (bucket 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	229 591	(360)	797	(11)	0	0	230 389	(371)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 849)	(96)	(418)	2	0	0	(2 267)	(93)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	34 921		122				35 043	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(45 743)		(545)				(46 288)	0
Variations de périmètre	14 099						14 099	
Autres	(5 127)	(96)	5	2			(5 122)	(93)
Au 31 Décembre 2021	227 742	(456)	379	(9)	0	0	228 121	(465)

Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	30 363		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		(122)	
Total des engagements de financement et de garantie	30 363	(122)	30 242

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	31 389		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		(97)	
Total des engagements de financement et de garantie	31 389	(97)	31 292

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>		Engagements soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		Engagements dépréciés <i>(bucket 3)</i>		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a) - (b)
Au 31 décembre 2021	30 448	(52)	907	(40)	33	(5)	31 389	(97)	31 292
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(3 103)	6	3 086	(2)	17	(6)	0	(2)	(2)
Transferts vers ECL Maturité <i>(bucket 2)</i>	(3 223)	7	3 226	(12)	(3)	0	0	(5)	(5)
Transferts vers ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>	130	(1)	(126)	4	(4)	0	0	4	4
Transferts vers Engagements dépréciés <i>(bucket 3)</i>	(10)	0	(14)	5	24	(7)	0	(2)	(2)
Total après transfert	27 345	(45)	3 993	(42)	50	(11)	31 389	(99)	31 290
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(636)	11	(388)	(34)	(1)	1	(1 026)	(22)	(1 048)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	16 504	(29)	1 693	(80)	21	(3)	18 217	(111)	18 105
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(17 140)	40	(2 081)	46	(21)	3	(19 242)	89	(19 153)
Autres	0	0	0	0	0	0	0	(0)	(0)
Au 31 décembre 2022	26 709	(34)	3 605	(76)	49	(11)	30 363	(122)	30 242

Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	Engagements soumis à une ECL 12 mois		Engagements soumis à une ECL à maturité		Engagements dépréciés		TOTAL		
	<i>(bucket 1)</i>		<i>(bucket 2)</i>		<i>(bucket 3)</i>				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
<i>(en millions d'euros)</i>							(a)	(b)	(a) - (b)
Au 31 Décembre 2020	27 358	(46)	1 128	(50)	35	(3)	28 521	(99)	28 422
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(56)	1	49	(2)	7	(1)	(0)	(2)	(2)
Transferts vers ECL Maturité <i>(bucket 2)</i>	(284)	2	285	(7)	(2)	0	0	(5)	(5)
Transferts vers ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>	242	(1)	(232)	5	(9)	0	(0)	4	4
Transferts vers Engagements dépréciés <i>(bucket 3)</i>	(14)	0	(4)	0	18	(1)	0	(1)	(1)
Total après transfert	27 302	(45)	1 178	(52)	42	(4)	28 521	(101)	28 420
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	3 147	(7)	(271)	12	(9)	(1)	2 868	4	2 872
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	15 946	(43)	589	(30)	15	(4)	16 550	(77)	16 473
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 799)	36	(860)	42	(23)	3	(13 682)	81	(13 602)
Autres	0						0		
Au 31 Décembre 2021	30 448	(52)	907	(40)	33	(5)	31 389	(97)	31 292

Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres

circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. La note 3 "Principes et méthodes comptables" présente une définition plus détaillée. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Au 31 décembre 2022			
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	83	(9)	75
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	83	(9)	75

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Au 31 décembre 2021			
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	107	(10)	97
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	107	(10)	97

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) en cas d'amélioration

ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative de la qualité de crédit. Le montant de la dépréciation est alors ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en millions d'euros)	31/12/2022
	Transfert en <i>bucket 1</i>
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	7

(en millions d'euros)	31/12/2021
	Transfert en <i>bucket 1</i>
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	10

Exposition maximale au risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
Au 31 décembre 2022			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108 011	13 706	94 306
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 987	13 706	281
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 235		5 235
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	88 789		88 789
Dérivés de couverture	1 139	1 139	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	194 315	20	194 295
Titres de dette	194 315	20	194 295
Actifs financiers au coût amorti	223 933	83 319	140 614
Prêts et avances aux établissements de crédits	67 095	153	66 943
Prêts et avances à la clientèle	129 645	83 167	46 478
Titres de dette	27 193	(0)	27 193
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	30 242	1 241	29 001
Engagements de financement donnés	28 031	1 240	26 791
Engagements de garantie donnés	2 211	1	2 210
TOTAL DES EXPOSITIONS MAXIMALES AU RISQUE DE CREDIT	557 640	99 425	458 215

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
31/12/2021			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 659	4 411	109 247
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 946	4 411	1 534
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 717		5 717
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	101 996		101 996
Dérivés de couverture	1 022	1 022	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	228 121	22	228 098
Titres de dette	228 121	22	228 098
Actifs financiers mesurés au coût amorti	214 472	79 103	135 369
Prêts et avances aux établissements de crédits	67 840	332	67 508
Prêts et avances à la clientèle	123 152	78 770	44 382
Titres de dette	23 480		23 480
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31 292	1 334	29 958
Engagements de financement donnés	28 849	1 333	27 516
Engagements de garantie donnés	2 443	0	2 443
TOTAL DES EXPOSITIONS MAXIMALES AU RISQUE DE CREDIT	588 566	85 893	502 673

Concentration du risque de crédit
Concentration du risque de crédit par agent économique

	31/12/2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail ^(a)	59 871	20 278	1 088	81 237
Administration	98 862	121	107	99 089
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	2 867	(0)	0	2 867
Sociétés financières	7 301	450	15	7 765
Sociétés non financières	29 005	4 578	907	34 489
Dépréciations	(123)	(605)	(786)	(1 514)
TOTAL	197 783	24 821	1 330	223 933

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

	31/12/2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail ^(a)	70 081	4 725	1 049	75 855
Administration	97 291	101	4	97 396
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	2 756	50		2 806
Sociétés financières	8 839	293	0	9 132
Sociétés non financières	26 682	3 417	573	30 672
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL	205 460	8 054	958	214 472

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>	Actifs soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail				0
Administration	101 830	20		101 850
Banques centrales	3 439			3 439
Etablissements de crédit	44 159	3		44 162
Sociétés financières	6 277	70		6 347
Sociétés non financières	38 331	186		38 517
TOTAL	194 036	280		194 315
<i>Dont dépréciations</i>	<i>(298)</i>	<i>(12)</i>		<i>(310)</i>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>	Actifs soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail				0
Administration	127 888	21		127 908
Banques centrales	1 785		0	1 785
Etablissements de crédit	47 299	7	0	47 306
Sociétés financières	6 144	51		6 195
Sociétés non financières	44 626	301		44 927
TOTAL	227 742	379		228 121
<i>Dont dépréciations</i>	<i>(456)</i>	<i>(9)</i>		<i>(465)</i>

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail ^(a)	9 295	2 040	27	11 363
Administration ^(b)	5 176	16		5 192
Banques centrales	1			1
Etablissements de crédit ^(c)	2 199	115		2 314
Sociétés financières ^(d)	1 835	134	1	1 970
Sociétés non financières ^(d)	8 203	1 299	21	9 524
Provisions ^(e)	(34)	(76)	(11)	(122)
TOTAL	26 675	3 528	39	30 242

(a) Dont 9 614 millions d'euros ayant une probabilité de défaut inférieure à 1%.

(b) Dont 4 037 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(c) Dont 578 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(d) Dont 8 126 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail ^(a)	11 425	352	22	11 799
Administration ^(b)	5 965	3		5 968
Banques centrales	0			0
Etablissements de crédit ^(c)	3 047	26		3 073
Sociétés financières ^(d)	1 244			1 244
Sociétés non financières ^(d)	8 767	527	11	9 305
Provisions ^(e)	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

(a) Dont 9 256 millions d'euros ayant une probabilité de défaut inférieure à 1%.

(b) Dont 4 971 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(c) Dont 1 826 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(d) Dont 6 849 millions d'euros ayant une notation inférieure à A.

(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements de hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Exposition au risque de crédit

	31/12/2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
PD < 1%	53 341	11 915	0	65 256
1% < PD < 3%	5 538	4 477	0	10 015
3% < PD < 10%	967	2 825	0	3 792
PD > 10%	25	1 061	0	1 087
Contrat douteux - contentieux	0	0	1 088	1 088
TOTAL - Clientèle de détail	59 871	20 278	1 088	81 237
AAA	2 493	76	0	2 569
AA	1 145	0	0	1 145
A	5 179	364	0	5 542
Autres	27 489	4 589	921	32 999
TOTAL - Sociétés financières et non financières	36 306	5 028	921	42 255
AAA	2 887	0	0	2 887
AA	83 265	0	0	83 265
A	3 677	4	0	3 681
Autres	9 033	117	107	9 256
TOTAL - Administrations et banques centrales	98 862	121	107	99 089
AAA	352	0	0	352
AA	95	0	0	95
A	1 344	0	0	1 344
Autres	1 077	0	0	1 077
TOTAL - Etablissements de crédit	2 867	0	0	2 867

	31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
PD < 1%	60 213	988		61 201
1% < PD < 3%	7 654	641		8 295
3% < PD < 10%	1 799	1 534		3 333
PD > 10%	415	1 562		1 977
Contrat douteux - contentieux			1 049	1 049
TOTAL - Clientèle de détail	70 081	4 725	1 049	75 855
AAA	1 047	42		1 089
AA	6 749	84		6 833
A	5 444	182	1	5 627
Autres	22 281	3 402	573	26 256
TOTAL Sociétés financières et non financières	35 521	3 709	574	39 804
AAA	2 416			2 416
AA	81 196			81 196
A	549	60		609
Autres	13 129	41	4	13 175
TOTAL - Administrations et banques centrales	97 291	101	4	97 396
AAA	116			116
AA	472			472
A	992			992
Autres	1 176	50		1 226
TOTAL - Etablissements de crédit	2 756	50	0	2 806

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	2 228	18	0	2 246
AA	6 665	16	0	6 681
A	17 575	41	0	17 616
Autres	18 140	180	0	18 321
TOTAL - Sociétés financières et non financières	44 608	256	0	44 864
AAA	6 721	0	0	6 721
AA	71 255	0	0	71 255
A	4 297	0	0	4 297
Autres	22 995	20	0	23 015
TOTAL - Administrations et banques centrales	105 269	20	0	105 289
AAA	5 075	0	0	5 075
AA	6 130	0	0	6 130
A	26 231	0	0	26 231
Autres	6 722	3	0	6 726
TOTAL - Etablissements de crédit	44 159	3	0	44 162

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2021			
	Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	1 829			1 829
AA	7 442			7 442
A	18 002	40		18 042
Autres	23 496	312		23 808
TOTAL Sociétés financières et non financières	50 770	352	0	51 122
AAA	4 078			4 078
AA	94 551			94 551
A	5 496			5 496
Autres	25 546	21		25 567
TOTAL - Administrations et banques centrales	129 672	21	0	129 693
AAA	7 491			7 491
AA	7 732			7 732
A	21 967	5		21 972
Autres	10 110	1		10 111
TOTAL - Etablissements de crédit	47 299	7	0	47 306

Concentration du risque de crédit par zone géographique

	31/12/2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	182 691	24 788	2 039	209 518
Autres pays de l'UE	14 239	208	50	14 498
Autres pays d'Europe	299	84	3	387
Autres	675	346	24	1 046
Dépréciations	(123)	(605)	(786)	(1 514)
TOTAL	197 783	24 821	1 330	223 933

	31/12/2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	191 172	7 931	1 568	200 671
Autres pays de l'UE	13 639	263	52	13 954
Autres pays d'Europe	556	66	2	623
Autres	282	326	5	613
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL	205 460	8 054	958	214 472

	31/12/2022			
	Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	88 927	36		88 963
Autres pays de l'UE	62 012	147		62 159
Autres pays d'Europe	8 054	20		8 075
Autres	35 043	76		35 118
TOTAL	194 036	280	0	194 315
Dont dépréciations	(298)	(12)		(310)

	31/12/2021			
	Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	113 758	21		113 778
Autres pays de l'UE	72 128	256		72 384
Autres pays d'Europe	8 879	10		8 889
Autres	32 977	92		33 069
TOTAL	227 742	379	0	228 121
Dont dépréciations	(456)	(9)		(465)

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	25 803	3 444	49	29 296
Autres pays de l'UE	773	157	0	930
Autres pays d'Europe	121	2	0	123
Autres	12	2		14
Provisions ^(a)	(34)	(76)	(11)	(122)
TOTAL	26 675	3 528	39	30 242

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	29 773	749	33	30 556
Autres pays de l'UE	598	154		752
Autres pays d'Europe	63	3		66
Autres	14			14
Provisions ^(a)	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements de hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

34.2.7 Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2022 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	5 763	434	6 197			6 197	2,6%
Autriche	780	50	829			829	0,3%
Belgique	6 572	246	6 818	1 628		8 446	3,5%
Espagne	12 683	93	12 776			12 776	5,3%
France	148 035	3 870	151 905	9 660	1 609	163 174	68,0%
Grande-Bretagne		1	1	582		584	0,2%
Irlande	69	7	76	183		259	0,1%
Italie	13 074	402	13 475			13 475	5,6%
Pays Bas	300	79	380			380	0,2%
Pologne	215	23	238			238	0,1%
Portugal	2 158	77	2 235	594		2 829	1,2%
Roumanie	124	1	125			125	0,1%
Autres pays d'Europe	259	56	315			315	0,1%
Supranational	5 780	928	6 708	91		6 798	2,8%
TOTAL EUROPE	195 812	6 266	202 078	12 738	1 609	216 424	90,3%
Brésil	2 809	19 315	22 124			22 124	9,2%
Canada	665	1	665			665	0,3%
Mexique	101	1	102			102	0,0%
Autres pays	446	34	480			480	0,2%
TOTAL RESTE DU MONDE	4 021	19 351	23 372	0	0	23 372	9,7%
TOTAL	199 833	25 617	225 450	12 738	1 609	239 796	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

31/12/2021 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	5 910	287	6 198	114		6 312	2,5%
Autriche	543	5	549			549	0,2%
Belgique	10 173	236	10 408	2 200	(0)	12 608	4,9%
Espagne	14 866	142	15 008	44		15 051	5,9%
France	164 472	3 561	168 034	8 018	942	176 993	69,5%
Grande Bretagne		3	3		1	3	0,0%
Irlande	88	15	103			103	0,0%
Italie	14 800	501	15 300	11		15 311	6,0%
Luxembourg	37	0	38			38	0,0%
Pays Bas	305	4	309			309	0,1%
Pologne	337	25	362			362	0,1%
Portugal	1 873	77	1 949			1 949	0,8%
Roumanie	174	1	175	0	0	175	0,1%
Autres pays d'Europe	180	59	239			239	0,1%
Supranational	5 330	739	6 070	2	0	6 072	2,4%
TOTAL EUROPE	219 088	5 656	224 743	10 389	943	236 075	92,6%
Brésil	2 176	15 117	17 293			17 293	6,8%
Canada	750	1	752			752	0,3%
Mexique	108	0	108			108	0,0%
Autres pays	544	56	600			600	0,2%
TOTAL RESTE DU MONDE	3 578	15 174	18 752	0	0	18 752	7,4%
TOTAL	222 666	20 829	243 496	10 389	943	254 827	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

34.3.1 Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des valeurs de marchés des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2022							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	110	746	155	1 011	37	686	1 626	2 350
Swaps de taux d'intérêts	110	746	155	1 011	37	686	1 626	2 350
Instruments de devises	0	0	127	127	0	0	22	22
Opérations fermes de change			127	127			22	22
Instruments de crédit				0				0
Autres instruments				0				0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	110	746	283	1 139	37	686	1 648	2 371

	31/12/2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	13	658	295	967	21	176	85	282
Swaps de taux d'intérêts	13	658	295	967	21	176	85	282
Instruments de devises	0	0	55	55	0	0	51	51
Opérations fermes de change			55	55			51	51
Instruments de crédit				0				0
Autres instruments				0				0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	13	658	351	1 022	21	176	136	333

Instruments dérivés de transaction

	31/12/2022							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	133	3 462	2 425	6 020	609	916	1 740	3 265
Swaps de taux d'intérêts	99	659	1 808	2 566	101	560	1 574	2 234
Options Caps-floors-collars	34	2 803	617	3 454	41	336	166	544
Autres instruments de taux d'intérêts				0	467	20		487
Instruments de devises	18	18	105	140	343	295	314	951
Opérations fermes de change	18	18	105	140	343	295	314	951
Instruments de crédit			1	1			1	1
Instruments sur actions et indices	154	477	15	646	10	246		256
Autres instruments				0	1	3		4
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	304	3 957	2 545	6 807	963	1 459	2 055	4 477

	31/12/2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
	ACTIF				PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	41	558	695	1 293	33	349	408	791
Swaps de taux d'intérêts	9	215	462	686	7	159	314	480
Options Caps-floors-collars	33	343	233	608	26	191	94	311
Instruments de devises	73	32	82	188	32	440	380	853
Opérations fermes de change	73	32	82	188	32	440	380	853
Instruments de crédit		2		2		13		13
Instruments sur actions et indices	142	664	12	818	73	554		627
Autres instruments				0	1	4		4
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	256	1 257	789	2 302	139	1 360	788	2 288

34.3.2 Cadre Général stratégie de gestion des risques

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le groupe La Banque Postale applique les dispositions transitoires d'IFRS 9 à ses relations de couverture comme suit : les dispositions d'IFRS 9 s'appliquent à toutes les relations de couverture, à l'exception de la macro-couverture pour laquelle les dispositions de la norme IAS 39 continuent d'être maintenues.

Nature de la couverture – gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 et les dispositions d'IAS 39 en matière de macro-couverture pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur – Fair Value Hedge

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. L'écart de valorisation entre le dérivé et l'élément couvert constitue la part inefficace de la couverture qui aura une incidence nette en résultat.

Couverture de flux de trésorerie: Cash Flow Hedge et all-in-one Cash Flow Hedge

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux

révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (forward), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (all-in-one) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « all-in-one »).

Macro-couverture

Le groupe La Banque Postale applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe. L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (bottom-layer approach). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (Contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) Le groupe La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des Options (Contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), le groupe La Banque Postale a traité par le passé des Caps couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé strike), moyennant le paiement – généralement immédiat - d'une prime.

S'agissant des swaps de change, le groupe La Banque Postale utilise les cross currency swap (swap de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le cross currency swap assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

34.3.3 Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt

Élément couvert	Scénarios 2022 (en vigueur)	
	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté	Swap Payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté à terme	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un ("all-in-one CFH" : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisables capés	Cap acheté	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Emission obligatoire à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts aux passifs

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor :

Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe €STR. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread €STR-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'€STR) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)).

Les couvertures contre €STR : Les couvertures contre €STR sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation €STR pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre €STR avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre €STR), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée **100% efficace**, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par «stratégie» de macro-couverture. Chaque stratégie de macro-couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et *unwind* des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : A chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture.

L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Test d'efficacité

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur Fair Value HedgeCouverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture sur les swaps EURIBOR, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre €STR sont 100% efficace en micro couverture, la méthode consiste à créer un swap €STR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et

constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swap (fonds de cuve / carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	1 011	2 350	55 471
Swaps de taux d'intérêt	1 011	2 350	55 471
Options Caps-floors-collars-taux			
Instruments de devises	9	22	589
Opérations fermes de change	9	22	589
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 020	2 371	56 060
Instruments de taux d'intérêt			
Instruments de devises	118	0	1 125
Opérations fermes de change	118		1 125
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	118	0	1 125
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 139	2 371	57 185

Les montants notionnels de dérivés de couverture qui entrent dans le champ d'application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » sont les suivants :

Notionnel des dérivés de couverture de FVH par échéance	2 ans	> 2 ans
LIBOR USD	668	324

Ces montants notionnels de dérivés de couverture sont ventilés avant ou après l'échéance de 2 ans qui est la durée entre la date du 1er janvier 2023 et la date du 31 décembre 2024.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	967	282	45 305
Swaps de taux d'intérêt	967	282	45 305
Options Caps-floors-collars-taux			
Instruments de devises	0	0	1 152
Opérations fermes de change			1 152
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	967	282	46 458
Instruments de taux d'intérêt			
Instruments de devises	55	50	1 060
Opérations fermes de change	55	50	1 060
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	55	50	1 060
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 022	333	47 517

Opérations sur les instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	16 029	24 948	14 495	55 471
Swaps de taux d'intérêt	16 029	24 948	14 495	55 471
Option de taux caps-floors-collars				0
Instruments de devises	0	0	589	589
Opérations fermes de change			589	589
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	16 029	24 948	15 084	56 060
Instruments de taux d'intérêt				0
Instruments de devises	0	0	1 125	1 125
Opérations fermes de change			1 125	1 125
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	1 125	1 125
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	16 029	24 948	16 209	57 185

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	5 555	32 619	7 131	45 305
Swaps de taux d'intérêt	5 555	32 619	7 131	45 305
Option de taux caps-floors-collars				0
Instruments de devises	0	100	1 053	1 152
Opérations fermes de change		100	1 053	1 152
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	5 555	32 718	8 184	46 458
Instruments de taux d'intérêt				0
Instruments de devises	0	0	1 060	1 060
Opérations fermes de change			1 060	1 060
Autres instruments				0
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	1 060	1 060
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	5 555	32 718	9 244	47 517

Couverture de juste valeur
Éléments couverts

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	9 237	(581)		(574)
Change	395	(1)		(1)
Autres				0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 632	(583)	0	(575)
Taux d'intérêt	1 229	(98)		(101)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	1 229	(98)	0	(101)
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 738	(1 631)		(1 888)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	15 738	(1 631)	0	(1 888)

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	8 916	(7)		(332)
Change	100			0
Autres				
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 015	(7)	0	(332)
Taux d'intérêt	639	4		(11)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	639	4	0	(11)
PASSIF				
Taux d'intérêt	10 063	257		(308)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	10 063	257	0	(308)

Macro-couverture de juste valeur (en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ^(a)	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ^(a)
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	9 849	721	11 585	101
Total - ACTIF	9 849	721	11 585	101
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	16 689	294	14 079	422
Total- PASSIF	16 689	294	14 079	422
TOTAL COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	26 538	1 015	25 664	522

(b) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

	31/12/2022		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(1 976)	1 950	(26)
Change	(12)	13	1
TOTAL	(1 988)	1 963	(25)

	31/12/2021		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(130)	125	(5)
Change	1	(1)	
TOTAL	(129)	124	(5)

Couverture de flux de trésorerie
Éléments couverts

	31/12/2022		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Taux d'intérêt		75	75
Change	67		47
TOTAL	67	75	122

	31/12/2021		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Taux d'intérêt		27	
Change		20	42
TOTAL		47	42

Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Eléments couverts

	31/12/2022		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt			
Change	188	(66)	
TOTAL	188	(66)	0

	31/12/2021		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt		(4)	
Change	106	(64)	
TOTAL	106	(67)	

34.3.4 Mesure du risque

La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de pertes auquel La Banque Postale est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques groupe (DRG) à déployer une méthodologie plus

adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La DRG procède à une analyse ex post (backtesting) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

La Banque Postale a vocation à traiter sur tous les marchés (fonds OPCVM, change, taux, crédit, dérivés). Cependant, La Banque Postale traite aujourd'hui en directionnel essentiellement des produits de taux, de crédit et des OPCVM. Ainsi, les scénarios de crises envisagés affectent principalement les courbes de taux et les *spreads* de crédit, les autres paramètres étant

également pris en compte mais leurs impacts sont limités.

On distingue deux grandes familles de stress : les stress historiques et les stress hypothétiques :

- la première catégorie est basée sur des faits historiques (qui se sont réellement passés). Pour construire les scénarios, les variations qui ont déjà eu lieu lors de grandes crises financières sont appliquées aux conditions actuelles du marché. Ce sont les scénarios historiques ;
- la seconde catégorie emploie des variations jugées plausibles, qui ne se sont jamais déroulées mais qui, si elles survenaient, risqueraient de menacer l'établissement. Ces chocs sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques de données de marché.

Un scénario de stress historique est initié par un événement brutal affectant un ensemble de facteurs. Le but étant de prévoir le pire, les horizons retenus sont ceux correspondant à la première phase de propagation de la crise jusqu'à une première stabilisation des cours, dans la mesure où plusieurs jours de *trading* sont nécessaires pour solder les positions les plus risquées.

Un stress hypothétique s'applique sur une catégorie donnée de risques de marché. La Banque Postale réalise des stress hypothétiques sur les principaux risques auxquels elle est exposée.

Au niveau Groupe, un stress-test est par ailleurs réalisé à une fréquence trimestrielle sur le périmètre en Juste Valeur (incluant les filiales d'assurance). Cet indicateur est calculé à partir du scénario historique d'horizon 3 mois, déterminé comme le plus défavorable pour le groupe La Banque Postale sur une profondeur de 10 ans et un seuil de confiance de 99,5 %.

34.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble du groupe La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (High Quality Liquidity Assets), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son

activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61 ;

- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de pilotage des risques groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR proxy ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont (cf. *infra*) :
 - o de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - o d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - o de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque Postale.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe sont également assujetties au niveau individuel.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des indicateurs principaux du risque de liquidité.

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée).

Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder 6 mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actif (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non-échéancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (*Available Stable Funding - ASF*) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (*Required Stable Funding - RSF*) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors bilan) détenus.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (*covered bonds*) retenues ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH) par l'émission de *covered bond*, constitue également une source de liquidité importante.

Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le Plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (Comité ALM et Trésorerie, Comité Barèmes et Refinancements (CBR), CPRG) et exécuté opérationnellement par la Banque de Financement et d'Investissement.

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques ;
- des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du Comité ALM et

Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin, les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (*Negotiable European Commercial Paper*) et un programme d'ECP (*European Commercial Paper*) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format *retail*, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et *Tier 2* ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format *retail*, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale S.A. ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (*High Quality Liquid Asset*), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex Repo et Eurex GC pooling et NGT Bondlend ;
- un accès au marché interbancaire.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

34.5 Risque de taux

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est au sein de la direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la Valeur Économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le *banking book* (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, €STR, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;
- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la Salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la Salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors bilan par maturité.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation défavorable de la valeur consécutive à différents scénarios de choc. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Les scénarios de choc sont les suivants :

- choc parallèle vers le haut (+200 pbs) ;

- choc parallèle vers le bas (-200 pbs) ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0,05 % jusqu'à atteindre 0 % à 20 ans.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et de collecte des activités commerciales, et les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux réagissent au scénario de choc. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Liste des différents scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence :

- choc parallèle vers le haut (+100 pbs) ;
- choc parallèle vers le bas (-100 pbs) ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0,05 % jusqu'à atteindre 0 % à 20 ans.

NOTE 35 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
- 35.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 35.4 Instruments financiers de couverture
- 35.5 Reclassements d'actifs financiers
- 35.6 Compensation des instruments financiers

35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2022	Hiérarchie de juste valeur ^(b)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	129 628	121 000		107 168	13 832
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 095	67 131		66 816	315
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	222 722	222 722	158 121	44 206	20 395
Instruments dérivés de couverture	1 139	1 139		1 139	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	194 534	194 534	186 121	3 934	4 479
Immeubles de placement au coût amorti	3 508	4 200		4 200	
Immeubles de placement à la juste valeur	2 772	2 772		2 772	
Titres au coût amorti	27 193	23 491	22 197	948	346
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	591	591		190	401
Créances clients et autres créances	5 503	5 503			
Autres actifs financiers courants	702	702	231	471	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 537	4 537	910	3 627	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	26 445	26 459		26 421	38
Dettes envers la clientèle	233 276	233 174		231 446	1 728
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 359	13 359	345	13 014	
Instruments dérivés de couverture	2 371	2 371		2 371	
Dettes représentées par un titre	29 052	30 407	11 996	18 411	
Dettes subordonnées	9 099	8 009	2 155	5 853	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires, dettes financières	11 564	10 083		10 083	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 903	9 903			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

31/12/2021	Hiérarchie de juste valeur ^(b)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	123 117	125 901		112 097	13 804
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 823	67 837		67 547	290
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	231 420	231 420	182 357	30 587	18 476
Instruments dérivés de couverture	1 022	1 022		1 022	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	228 310	228 310	222 356	3 064	2 890
Immeubles de placement au coût amorti	1 344	1 827		1 827	
Immeubles de placement à la juste valeur	2 050	2 050		2 050	
Titres au coût amorti	23 480	24 256	22 671	1 087	498
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	500	500		166	334
Créances clients et autres créances	5 554	5 554			
Autres actifs financiers courants	436	436	230	206	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 895	2 895	634	2 261	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	30 393	30 723		30 683	40
Dettes envers la clientèle	234 582	234 582		232 967	1 615
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 253	4 253	470	3 783	
Instruments dérivés de couverture	333	333		333	
Dettes représentées par un titre	21 693	22 495	11 725	10 770	
Dettes subordonnées	10 110	10 376	2 731	7 645	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	10 149	14 176		14 176	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 140	9 140			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	18 477	3 093	21 570
Gains et pertes enregistrés en résultat	572		572
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(1 198)	(1 198)
Achats	4 917	2 965	7 882
Ventes	(1 178)	(56)	(1 234)
Emissions			0
Remboursements	(1 615)	(167)	(1 782)
Transferts vers ou hors niveau 3	(821)	136	(685)
Variation de périmètre	0	2	2
Autres mouvements	43	(30)	13
CLÔTURE	20 395	4 745	25 140

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

35.2

Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

35.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (*brokers*).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

35.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

IFRS 13 définit la juste valeur comme un prix de sortie soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles

d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts, etc.), les dépôts-repo.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 34.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.
Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (*futures*, options, etc.).
Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir ;
- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, etc. ;
- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.
Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, de FCPR ou de FCPI.
La valeur de marché des titres de participation non cotés est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash-flows futurs.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en

raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;

- la juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;

- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés et comptabilisés au coût amorti est déterminée sur la base de modèles internes et représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments.

35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2022	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Décompta- bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 623			18	1 641
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	3 622		(6 293)	(2 694)	(5 365)
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		(10 911)		1 578	(9 333)
Opérations de couverture	219	(25)	118		312
TOTAL	5 464	(10 936)	(6 175)	(1 098)	(12 745)
2021					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 977				1 977
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	1 763		(952)	(1 208)	(397)
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		12 575		1 399	13 974
Opérations de couverture	205	(5)	38		238
TOTAL	3 945	12 570	(914)	191	15 793

35.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Voir note 28.

Activités bancaires

Voir note 34.3.

35.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus

la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. La valeur nette comptable et la juste valeur des titres reclassés au 1^{er} juillet 2008 restent non significatives au 31 décembre 2022.

35.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

35.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2022	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
				Instruments dérivés D	Cash collatéral E	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments financiers dérivés actifs	44		44	15	29	1
Instruments financiers dérivés passifs	27		27	15	13	(0)
2021	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	58		58	30	29	(1)
Instruments financiers dérivés passifs	35		35	30	3	2

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La

fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

35.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2022	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	223 895		223 895	4 828	2 927		216 140
Dont opérations de pension	5 589		5 589				5 589
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	7 946		7 946	4 828	2 927		191
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	198 113	1 373	196 740	101	246	1 426	194 966
Dont prises en pension	6 780	1 373	5 407	101	246	1 426	3 634
Comptes de régularisation et autres actifs	36 008		36 008	8			36 000
Dont dépôts de garantie donnés	8	0	8	8			0
Autres actifs non compensés	289 002		289 002				289 002
TOTAL ACTIF	747 018	1 373	745 644	4 937	3 174	1 426	736 107
PASSIFS			0				0
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	15 764		15 764	4 828	806		10 130
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 848		6 848	4 828	806		1 214
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	261 181	1 373	259 807	101	950	18 941	239 816
Dont mises en pension	39 396	1 373	38 023	101	950	18 941	18 030
Autres dettes non compensés	446 765		446 765				446 765
TOTAL PASSIF	723 710	1 373	722 336	4 929	1 756	18 941	696 711

2021	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	232 524		232 524	2 237	961		229 326
Dont opérations de pension	1		1				1
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	3 368		3 368	2 237	961		170
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	192 957	1 965	190 992	82	60	5 119	185 731
Dont prises en pension	9 228	1 965	7 263	82	60	5 119	2 002
Comptes de régularisation et autres actifs	33 415		33 415	5			33 410
Dont dépôts de garantie donnés	5	0	5	5			0
Autres actifs non compensés	315 379		315 379				315 379
TOTAL ACTIF	774 275	1 965	772 310	2 324	1 021	5 119	763 846
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4 667		4 667	2 237	338		2 092
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 612		2 612	2 237	338		37
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	267 396	1 965	265 431	87	635	27 416	237 293
Dont mises en pension	46 035	1 965	44 070	87	635	27 416	15 932
Autres dettes non compensées	470 433		470 433				470 433
TOTAL PASSIF	742 496	1 965	740 531	2 324	973	27 416	709 818

Erreur ! Signet non défini.

NOTE 36 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- 36.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

36.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

36.1.1 Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'administration du groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le conseil d'administration du groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du

service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

36.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits	1 611	1 082
Charges	(14)	(7)
Créances	69 280	66 115
Dettes	506	452

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (5,6 millions d'euros en 2021). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du groupe sont les membres du Comité Exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'Administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2022 s'élèvent à 0,3 million d'euros (0,3 million d'euros en 2021).

NOTE 37 ENTITES STRUCTUREES

- 37.1 Entités structurées consolidées
- 37.2 Entités structurées non consolidées

37.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

37.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : La titrisation, les fonds de placement et autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- facilite la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le groupe a un intérêt sans restriction particulière :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 810	99 920	423
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 386		87
Actifs financiers au coût amorti		203	3 211
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	8 197	100 123	3 720
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			351
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	351
Engagements de financement donnés			866
Exposition maximale au risque de perte	8 197	100 123	4 586
Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			
Exposition nette au risque de perte	8 197	100 123	4 586

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le groupe sur ces entités s'élèvent à 104 millions d'euros au 31 décembre 2022 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

NOTE 38 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 38.1 Engagements des activités bancaires
- 38.2 Autres engagements donnés
- 38.3 Autres engagements reçus
- 38.4 Passifs éventuels

38.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 296	1 949
en faveur de la clientèle	26 849	26 992
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	1 019	1 123
en faveur de la clientèle ^(a)	1 199	1 324
Engagements sur titres à livrer	15 432	17 438
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	14 783	17 185
reçus de la clientèle	1 728	400
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	40 713	36 937
reçus de la clientèle	7 746	6 980
Engagements sur titres à recevoir	179	216
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	54 333	51 044
Autres engagements reçus ^(d)	23 666	27 297

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du groupe.

(b) Dont engagements donnés (8 825 millions d'euros) et reçus (1 795 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2022, 25 277 millions d'euros (23 798 millions d'euros en 2021) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

(d) Comprend essentiellement les nantissements de titres réalisés au bénéfice de groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptés.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement correspondant à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2022 à 168 millions d'euros (contre 184 millions d'euros au 31 décembre 2021).

38.2 Autres engagements donnés

38.2.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2022.

38.2.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, Geopost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- cession à Geopost de la totalité des actions Seur SA. Le groupe a enregistré la dette correspondante ;
- cession des actions des franchises détenues.

Ces options sont exerçables sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par Geopost d'une franchise postérieurement à cet accord. L'obligation d'achat garantie par Geopost est plafonnée à un montant annuel de 100 millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par Geopost en mars 2009.

38.2.3 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 13 millions d'euros au 31 décembre 2022.

38.3 Autres engagements reçus

38.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2022 à 71 millions d'euros, dont 59 millions d'euros pour La Poste.

38.3.2 Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2022.

38.3.3 Promesses de vente d'immeubles

Le groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2023 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2022 à 41 millions d'euros.

38.3.4 Engagements reçus lors d'opérations d'acquisition d'entreprises

Dans le cadre des différentes acquisitions de participations, le groupe reçoit des vendeurs différents engagements légaux ou négociés au titre desquels le groupe peut prétendre dans certaines conditions à des indemnités de préjudices éventuels.

Parmi ces engagements reçus figurent notamment des clauses de non-concurrence reçus des vendeurs dans le cadre de rachat de franchise Seur en Espagne et au Portugal et diverses garanties de passifs.

Il existe par ailleurs d'autres engagements reçus dont les montants ne peuvent être évalués avec précision dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement ou de maximum.

38.4 Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 39 PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 39.1** Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
- 39.2** Éléments de l'actif et du passif bancaires et d'assurance par durée restant à courir
- 39.3** Placements des activités d'assurance
- 39.4** Produits nets des sociétés d'assurance
- 39.5** Impact de l'application de l'approche par superposition

39.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales	39 355	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	222 722	231 420
Instruments dérivés de couverture	1 139	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	194 796	228 509
Titres au coût amorti	27 193	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	67 095	67 823
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	129 628	123 117
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	721	101
Actifs d'impôts courants	2 592	831
Compte de régularisation et actif divers	35 947	33 268
Actifs destinés à être cédés	0	178
Participation aux bénéfices différés	9 692	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 108	948
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	12 785	9 796
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	143	142
Élimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
TOTAL	736 038	762 568

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	13 359	4 253
Instruments dérivés de couverture	2 371	333
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	26 445	30 393
Dettes envers la clientèle	233 277	234 584
Dettes représentées par un titre	29 052	21 693
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	294	422
Passifs d'impôts courants	1 017	1 355
Comptes de régularisation et passifs divers	22 582	21 226
Provisions techniques des entreprises d'assurance	383 656	414 398
Provisions	970	1 075
Dettes subordonnées	9 099	10 110
Intérêts minoritaires	7 731	11 690
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	6 314	10 845
Réserves consolidées et autres	5 273	10 289
Résultat part du Groupe	1 041	556
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat	(128)	193
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	(128)	193
TOTAL	736 038	762 568

39.2
Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, banques centrales	39 355	0	39 355
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 256	200 466	222 722
Instruments dérivé de couverture	110	1 029	1 139
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26 982	167 814	194 796
Titres au coût amorti	2 621	24 572	27 193
Créances sur les établissements de crédit	66 654	441	67 095
Prêts et créances sur la clientèle	19 705	109 923	129 628
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	0	721	721
Éléments de passif par durée restant à courir			
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	7 413	5 946	13 359
Instruments dérivés de couverture	37	2 334	2 371
Dettes envers les établissements de crédit	24 961	1 484	26 445
Dettes envers la clientèle	215 713	17 564	233 277
Dettes représentées par un titre	14 143	14 909	29 052
Dettes subordonnées	316	8 783	9 099
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	0	294	294

39.3
Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 096	226 403
Instruments dérivés de couverture	118	55
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	182 437	216 584
Titres au coût amorti	96	84
Immeubles de placement	6 280	3 393
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 108	948
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	402 135	447 467

Les lignes Actifs financiers à la juste valeur par résultat et Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont détaillées ci-après :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Instruments de dettes	171 448	180 952
Effets publics et valeurs assimilées	3 992	4 316
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 592	20 439
OPCVM	60 782	76 848
Actifs représentatifs de contrats en UC	77 726	73 742
Prêts et avances	5 356	5 607
Instruments de capitaux propres	36 946	44 038
Actions et autres titres à revenu variable	34 012	39 301
Actifs représentatifs de contrats en UC	2 933	4 737
Instruments dérivés	3 702	1 413
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	212 096	226 403

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2022		
	Juste valeur	Dépréciation	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	97 190	(121)	(24 808)
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 247	(175)	(13 264)
Total des instruments de dettes	182 437	(296)	(38 072)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	182 437	(296)	(38 072)
Impôts			10 277
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts) ^(a)			(27 795)

	31/12/2021		
	Juste valeur	Dépréciation	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	121 945	(70)	(1 669)
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 639	(359)	491
Total des instruments de dettes	216 584	(429)	(1 178)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	216 584	(429)	(1 178)
Impôts			603
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts) ^(a)			(575)

(a) Sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables sur placements d'assurance.

39.4 Produits nets des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Primes émises	37 140	32 849
Variation des primes non acquises	(54)	(176)
Primes acquises	37 086	32 673
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	82	90
Autres produits d'exploitation	2	14
Produits des placements nets de charges	5 697	5 289
Plus ou moins values de cession des placements	(2 973)	(1 209)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(11 253)	10 457
Variation des dépréciations sur placements	128	(68)
Impacts de l'approche par superposition	700	(1 074)
Total des produits financiers nets de charges	(7 701)	13 396
Total des produits des activités ordinaires	29 470	46 173
Charges des prestations des contrats	(21 572)	(39 215)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	93	205
Charges et produits des autres activités	(15)	5
Frais d'acquisition des contrats	(4 313)	(4 013)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(580)	(552)
Frais d'administration	(362)	(285)
Autres produits et charges opérationnels courants	(614)	(489)
Total des autres produits et charges courants	(27 364)	(44 345)
Résultat opérationnel courant	2 106	1 828
Autres produits et charges opérationnels non courants	(48)	(4)
Résultat opérationnel	2 058	1 823
Charges de financement	(121)	(99)
Variation de valeur des actifs incorporels	(47)	(122)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	28	88
Variation de valeur des écarts d'acquisition	23	
Impôts sur les résultats	(432)	(469)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 509	1 222
Intérêts minoritaires	279	474
Résultat net part du Groupe	1 230	748

39.5 Impact de l'application de l'approche par superposition

L'impact net de l'approche par superposition par type d'actif financier est détaillé comme suit :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Valeur comptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net	Valeur comptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net
<i>(en millions d'euros)</i>								
OPCVM	45 527	(438)	112	(326)	46 964	131	(32)	99
Actions et autres titres à revenu variable	31 847	(180)	87	(92)	33 598	943	(56)	887
Obligations	8 508	(83)	37	(47)	6 160	(9)	2	(7)
Autres actifs financiers	13 310	1	38	39	18 559	9	36	45
TOTAL	99 192	(700)	274	(426)	105 281	1 074	(50)	1 024

Les impacts de l'approche par superposition sur le compte de résultat sont détaillés comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021		
	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produit net bancaire hors Overlay	(91)	(791)		51	1 125	
Impact Overlay			700			(1 074)
Produit net bancaire	(91)	(791)	700	51	1 125	(1 074)
Impôts différés	23	297	(274)	(25)	(75)	50
RESULTAT NET	(68)	(494)	426	26	1 050	(1 024)

NOTE 40 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

- 40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 40.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement
- 40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 40.7 Remboursements des emprunts
- 40.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires
- 40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2022	2021
Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales		176	1 556
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		84	23
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		(3)	(7)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(18)	(47)
Variations nettes des provisions		(385)	6
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	40.2	2 966	800
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(3)	(24)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités Industrielles et commerciales		2 818	2 307
Coût de l'endettement financier net ^(a)		214	240
Charge d'impôt (yc impôts différés)		(1 048)	27
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		1 985	2 574
Contribution des activités bancaires et d'assurance (voir EBE, note 40.10)		2 780	2 820
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		4 764	5 394

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	2 790	800
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(7)	(3)
Dépréciations d'écart d'acquisition	184	3
TOTAL	2 966	800

40.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2022	2021
Variations des stocks et encours	(15)	31
Variations des créances d'exploitation	35	(486)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	243	11
TOTAL	264	(444)

40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

	2022	2021
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 577	(22 361)
Variations des instruments dérivés de couverture	(167)	471
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(4 016)	16 367
Variations des titres au coût amorti	(3 705)	539
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	314	5 711
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(6 527)	2 079
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(621)	119
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	(3 174)	(314)
Variation des immeubles de placement	(982)	(438)
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 203	(12 639)
Variations des instruments dérivés de couverture	2 089	(494)
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(5 016)	(2 912)
Variations des dettes envers la clientèle	(1 307)	4 633
Variations des dettes représentées par un titre	7 359	54
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(128)	(304)
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	(1 536)	11 420
Variations des prov. techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet	(11 676)	6 980
TOTAL	(6 313)	8 911

40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(691)	(587)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 115)	(1 144)
Acquisitions d'immeubles de placements	0	0
Variations des fournisseurs d'immobilisations	103	(17)
TOTAL	(1 704)	(1 747)

40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires	1 550	2 226
Billets de trésorerie	871	725
Autres emprunts et dettes assimilées	1 056	1 875
TOTAL	3 477	4 826

40.7 Remboursements des emprunts

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires	0	(1 000)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(11)	(25)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(1 021)	(725)
Emprunts sur location-financement	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	(1 762)	(1 789)
TOTAL	(2 795)	(3 540)

40.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2022	2021
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	6	17
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(6)	(5)
Autres	(46)	(6)
TOTAL	(46)	6

40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2022	2021
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		50 812	1 783
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		2 261	43 652
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(1 065)	(1 181)
Ouverture		52 008	44 254
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	24.2	39 355	50 812
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	22.5	1 898	2 261
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	31.3	(1 326)	(1 065)
Clôture		39 927	52 008
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		(12 080)	7 753
dont incidence des variations de périmètre (CNP Assurances)		55	298
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		(12 136)	7 455

40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2022			2021		
		Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance
Résultat d'exploitation	(a)	1 197	(580)	1 776	3 431	1 808	1 624
dont mouvements non cash à neutraliser :							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	31	3	28	87	(2)	89
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire	(b)	(240)	0	(240)	(379)		(379)
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	note 9	407	413	(6)	15	23	(8)
Amortissements et provisions	(a)	(3 888)	(3 050)	(837)	(1 772)	(859)	(912)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	52	15	36	23	22	1
Produits de réévaluation des participations	note 12	21	6	16	18	18	0
Divers		1	2	(0)	17	4	13
Excédent Brut d'Exploitation	TFT	4 811	2 031	2 780	5 422	2 602	2 820
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(c)	(40)	(40)		(29)	(29)	
Produits et charges financiers divers		(7)	(7)	(0)	(0)	(0)	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt	TFT	4 764	1 984	2 780	5 394	2 574	2 820

(a) Voir le Compte de résultat consolidé. La quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint n'inclut pas le résultat de la société Holding d'Infrastructures Gazières positionné dans le PNB (voir note 19).

(b) Dont notamment en 2022, 366 millions d'euros d'amortissement d'actifs incorporels, et 349 millions d'euros en 2021.

(c) La variation des dépréciations des actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est pas réalisé pour les activités bancaires.

NOTE 41 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2022

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	6%	0,6	6%
filiales intégrées globalement	7,2	71%	5,4	53%
	7,8	77%	6,0	59%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,3	3%	0,1	1%
filiales intégrées globalement	2,0	20%	4,1	40%
	2,3	23%	4,2	41%
TOTAL	10,1	100%	10,2	100%

2021

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	5%	0,5	6%
filiales intégrées globalement	6,4	58%	3,4	40%
	6,9	63%	3,9	46%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,2	2%	0,0	0%
filiales intégrées globalement	3,9	35%	4,5	54%
	4,1	37%	4,5	54%
TOTAL	11,0	100%	8,4	100%

Les services fournis par le cabinet Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les services fournis par le cabinet KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 42 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de développement à l'international, CNP Assurances a finalisé, en janvier 2023, l'acquisition des parts détenues par Caixa Seguridade et Icatu dans les entités CNP Seguros Participações em Saúde Ltda (Holding Saúde), Seguros Previdência do Sul (Previsul) et CNP Capitalização S.A. (CNP Cap) , lui permettant ainsi de porter sa participation à 100% dans ces trois entités.

NOTE 43 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Adimmo	France	52,54	52,54	99,90	99,90	IG	IG
Age d'or Expansion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asten Santé	France	52,60	52,60	52,60	52,60	IG	IG
Asten Santé à domicile	France	52,60	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Partenariats Pro Services (P.P.S)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bien être à la carte (BEAC)	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
BlueSom	France	52,06	0,00	99,00	0,00	IG	
Budget Box	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Conciergerie	France		51,00		51,00		IG
Coordination Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CyberCité	France		75,00		75,00		IG
DIADOM SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	97,65	98,82	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	97,65	98,82	97,65	98,82	IG	IG
E-SY COM	France	91,10	91,10	91,10	91,10	IG	IG
Financière Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Go Logistic	Portugal		90,00		90,00		IG
H2AD	France	50,82	50,82	96,64	96,64	IG	IG
Happytal	France		86,00		86,00		IG
Help Confort	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	95,00	100,00	95,00	100,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé et Autonomie (ex La Poste Silver)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maela	France		48,14		100,00		IG
Matching	France	83,76	83,76	83,76	83,76		IG
Media Presse	France	25,00	0	25,00	0,00	MEE	
Mediapost Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
MSCM2	France	50,82	50,82	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Newco Santé Holding	France		48,14		48,14		IG
Nouveal	France	66,00	48,14	66,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nutrimédical	France	52,60	0,00	100,00	0,00	IG	
Ofertia Colombia	Colombie		100,00		100,00		IG
Ofertia Mexico	Mexique		100,00		100,00		IG
OnlySo	France		75,00		100,00		IG
Organisme Formation Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
S2A Oxygène	France	52,59	52,59	100,00	100,00	IG	IG
Sadimmo	France	47,33	0,00	90,00	0,00	IG	
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – LMT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne - Media buying	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
TimeOne - Performance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – Publishing	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Viapost Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air 360	France		60,00		100,00		IG
Alas Courier, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne	24,04	24,04	25,00	25,00	MEE	MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Andalupaq Express, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis	24,93	28,00	24,93	28,00	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Benelux B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suede	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Norway A/S	Norvege	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania AU	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Operations (SCL)	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Operations Verwaltung GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Forwarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair France SAS	France		100,00		100,00		IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR, Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR International Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Logistics Group B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Sneltransport B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight Holding	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Broad Reach Commerce Inc.	Etats-Unis		54,00		90,00		IG
C Chez Vous SAS	France		95,00		95,00		IG
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Central de Mensajeros Logística 2008, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chrono Diali	Maroc	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
CitySprint (UK) Bidco Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
CitySprint (UK) Group Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
CitySprint (UK) Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
CitySprint Courier Services Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
CXB Partner S.A.U.	Espagne		100,00		100,00		IG
Delifresh IDF	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR GEOPOST							
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbékistan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungaria kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Romania S.A.	Roumanie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	86,80	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Sichuan Ltd	Allemagne		64,63		100,00		IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDCN Linehaul Express Ltd (ex Linehaul Express (Shenzhen) Ltd.)	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	86,80	100,00	86,80	100,00	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	88,80	100,00	88,80	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Dynamic Parcel Distribution Ltd	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Dynapresse Marketing SA	Suisse	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Epicerie SAS	France	87,47	87,47	87,47	87,47	IG	IG
ESW Parent, Inc. (ESPI)	Etats-Unis		60,00		60,00		IG
ESW U.S. Direct E-Commerce Canada Corp	Canada		60,00		100,00		IG
EVOL ANNECY	France		60,00		100,00		IG
EVOL BORDEAUX	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL CENTRE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL CLERMONT FERRAND	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL GRENOBLE	France	49,80	49,80	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LILLE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LORRAINE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LYON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MARSEILLE AIX TOULON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MONTPELLIER	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NANTES	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NICE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL PARIS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL RENNES	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL ROUEN	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL STRASBOURG	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL TOULOUSE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Express Delivery Services	France	52,58	52,58	52,58	52,58	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	7,11	7,11	11,00	11,00	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	50,98	60,00	60,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	98,00	98,00	98,00	98,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Bulgaria EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost IMDH GmbH (ex GP IMDH GmbH)	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR GEOPOST							
Geopost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost South East Asia (SEA) Pte. Ltd.	Singapour		100,00		100,00		IG
GeoPost Trans EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
GLPU	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	84,96	84,96	84,96	84,96	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infraestructuras, Tecnologia Y Soporte Al Reparto, SL	Espagne		100,00		100,00		IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	98,00	98,00	98,00	98,00	IG	IG
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Keyopstech Ivoire SARL	Cote d'Ivoire	95,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Keyopstech Sénégal SARL	Sénégal	95,00	0,00	100,00	0,00	IG	
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste IMS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Last Mile Link Technologies Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (Hainan) Ltd	Chine		64,63		100,00		IG
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Sichuan) Ltd	Chine		48,79		100,00		IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Yiwu) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	48,79	48,79	75,50	75,50	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd.	Singapour	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
Linex Inc.	Etats-Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Nankai JP Co, Ltd.	Japon	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
LUDEV	France	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Madripaq Servicios, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Ltd	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nanny Bag	France		49,95		49,95		MEE
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	43,27	42,41	43,27	42,41	MEE	MEE
North America Direct, Inc.	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
On The Dot Technologies Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Packcity GeoPost	France	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ParcelLock GmbH	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
PickPoint (Russia) LLC	Russie	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickup At Home	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Personal Services	France	95,00	100,00	95,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon SAS	France	44,89	100,00	44,89	100,00	MEE	IG
Project Bolt Newco 1 Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Project Bolt Newco 2 Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Rapido Express and Logistics EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Australia PTY LTD	Australie		60,00		100,00		IG
Scalefast Canada Enterprises	Canada		60,00		100,00		IG
Scalefast Inc.	Etats Unis		60,00		100,00		IG
Scalefast Japan Kabushiki Kaisha	Japon		60,00		100,00		IG
Scalefast S. de R.L. de C.V.	Mexique		60,00		100,00		IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR GEOPOST							
Scalefast SAS	France		60,00		100,00		IG
Scalefast Singapore PTE Ltd	Singapour		60,00		100,00		IG
Scalefast, S.L.	Espagne		60,00		100,00		IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	96,14	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos, S.L.	Espagne	96,14	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A.	Espagne	96,14	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	96,14	96,14	96,14	96,14	IG	IG
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
SHIFT7	France		60,00		100,00		IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	96,14	96,14	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	69,81	69,81	69,81	69,81	IG	IG
Speedy EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Speedy Tech Lab.(ex OMG Mobile EOOD)	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
SPI UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France SAS (Stuart)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT Group SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT Italy S.r.l.	Italie		100,00		100,00		IG
STOCKNORD	France		60,00		100,00		IG
STRT Delivery Portugal, Unipessoal LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery LTD	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Polska sp.zo.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Urban, S.L. (ex Stuart Logistica)	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Group Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
The Courier and Passenger Transport Holdings Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
The Reach Advisory Limited.	Irlande		60,00		100,00		IG
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transworld Global Courier Ltd	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Urgent Deliveries Limited (EcoSpeed)	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce (USA) Inc.	Etats Unis		60,00		60,00		IG
Universal Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Universal Express Ltd.	Kenya	64,63	0,00	100,00	0,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Wako Express Co. Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect USA, Inc	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays Bas	48,47	48,47	75,00	75,00	IG	IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
115 K	France		100,00		100,00		IG
AEP3 SCI	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEW Europe SA	France	40,00	0,00	40,00	0,00	MEE	
Arial CNP Assurances	France	31,58	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assuristance	France	52,11	100,00	66,00	100,00	MEE	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora SA	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	31,58	40,00	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfalistiki	Chypre	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assur Trésorerie Plus	France	77,46	99,09	98,12	99,09	IG	IG
CNP Assurances	France	78,95	100,00	82,12	100,00	IG	IG
CNP Assurances Compañia de Seguros	Argentine	60,37	76,47	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brésil	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Capitalização SA	Brésil	20,84	26,39	51,00	51,00	IG	IG
CNP Caution	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios (ex Caixa Consórcio SA Administradora de Consórcios)	Brésil	40,86	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Properties	Chypre	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Tower Ltd	Chypre	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Europe Life	Irlande	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	France	77,84	98,98	98,59	98,98	IG	IG
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
CNP Partners	Espagne	78,95	0,00	100,00	0,00	IG	
CNP Praktoriaki	Grèce	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Retraite	France		100,00		100,00		IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	39,47	50,00	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe Ltd	Irlande	40,26	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life Ltd	Irlande	40,26	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	Irlande	40,26	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brésil	40,86	51,75	51,75	51,75	IG	IG
CNP Seguros Participações em Saúde Ltda (ex Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda)	Brésil	40,86	51,75	100,00	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	45,40	51,00	57,50	51,00	IG	IG
CNP Vita Assicura	Italie	40,26	100,00	51,00	100,00	IG	IG
CNP Vita Assicurazione	Italie	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Zois	Grèce	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Argentine		29,82		29,82		MEE
EasyBourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
Ecureuil Profil 90	France	44,89	56,22	56,86	56,22	IG	IG
Ecureuil Vie Développement	France	38,69	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	52,11	100,00	66,00	100,00	MEE	IG
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	Brésil	38,54	48,81	100,00	100,00	IG	IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	41,84	52,97	53,00	52,97	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	31,58	40,00	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest France	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest Holding	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management	France	70,00	75,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management Holding	France	70,00	75,00	70,00	75,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée (ex BPE)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MFPrévoyance SA	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Montparvie V	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	40,86	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	78,95	99,94	100,00	99,94	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	31,58	40,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Capitalizacao SA (ex OPCVM Caixa Capitalizacao SA)	Brésil	20,84	26,39	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Consórcio SA (ex OPCVM Caixa Consorcios)	Brésil	40,86	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Ostrum Asset Management	France	31,50	0,00	45,00	0,00	MEE	
Outlet Invest	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Provincia Seguros de Vida SA	Argentine		40,00		40,00		MEE
SAS Alleray	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	99,94	0,00	99,94	0,00	IG	
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI ICV	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Lamartine	France		85,00		85,00		IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine Euros	France		100,00		100,00		IG
SCP Lamartine monitoring Holding	France		100,00		100,00		IG
SICAC	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sogestop K	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tocqueville Finance SA	France	69,93	74,99	99,90	99,99	IG	IG
Univers CNP 1 FCP	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	78,95	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brésil	10,22	12,94	25,00	25,00	MEE	MEE
XS2 Vida e Previdência SA	Brésil	31,58	40,00	100,00	100,00	IG	IG
XS5 Administradora de consorcios SA	Brésil	19,74	25,00	50,01	50,01	MEE	MEE
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda (ex Caixa Seguros Assessoria e Consultoria Ltda)	Brésil	40,86	51,75	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE							
2B-Softeam Data	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Adverline	France	100,00	100,00	99,88	100,00	IG	IG
AR 24	France	55,00	80,24	55,00	80,24	IG	IG
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Boxtal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bretagne Routage SA	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
CER - Docapost BPO	France	50,98	0,00	50,98	0,00	IG	
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docapost BPO	France	66,00	100,00	66,00	100,00	IG	IG
Docapost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Agility	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO (ex T2IS - Docapost BPO)	Maroc	50,98	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Localéo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte E -Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOSTE Trust & Sign	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOSTE Trust & Sign POLOGNE	Pologne		100,00		100,00		IG
DOCAPOSTE Trust & Sign ROUMANIE	Roumanie		100,00		100,00		IG
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GENITECH Tunisie	Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Heva	France		100,00		100,00		IG
Icanopée	France	80,00	100,00	80,00	100,00	IG	IG
Inadvans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education Développement	France	76,60	80,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education France	France	76,60	80,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Italie	Italie	76,60	80,00	100,00	100,00	IG	IG
Kidscare	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Telecom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE
LPI1	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MARKETSHOT	France	89,86	100,00	89,86	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	82,05	82,05	82,05	IG	IG
Openvalue	France	80,00	80,00	100,00	100,00	IG	IG
OPTELO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	70,03	0,00	70,03	0,00	IG	
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Prosofteam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	99,99	99,99	IG	IG
Seres Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sofadev - Docapost BPO	Maroc	50,98	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Armonys	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Arkadea Lyon Girondins	France	50,00	0,00	50,00	0,00	MEE	
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Multiburo	France		100,00		100,00		IG
Multigestion	France		100,00		100,00		IG
Multiburo Gares	France		100,00		100,00		IG
Multiburo Suisse SA	Suisse		100,00		100,00		IG
N.C.I	Belgique		100,00		100,00		IG
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Arkadea	France	50,00	0,00	50,00	0,00	MEE	
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Startway IG	France	28,00	45,10	28,00	45,10	MEE	IG
SAS Startway Partners	France	79,97	96,00	79,97	100,00	IG	IG
SAS STARTWAY SYSTEM	France		100,00		100,00		IG
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Aix-Pichaury	France		100,00		100,00		IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Crepet	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Nantes Aubiniere	France		100,00		100,00		IG
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	59,00	59,00	59,00	59,00	MEE	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,56	48,56	48,56	48,56	MEE	MEE
SOBRE GLP	France	74,28	74,28	51,00	51,00	IG	IG
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France	22,50	22,50	22,50	22,50	MEE	MEE
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
La Poste Ventures (LP7)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Movivolt	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP : Intégration proportionnelle

NOTE 44 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2022		31/12/2021
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
DalcoSud, S.L.U.	Espagne	100%	9 723	0
Anchanto	Singapour	19%	6 191	6 191
Cool Runnings Transport B.V.	Pays Bas	100%	2 544	0
Bosta Inc.	États-Unis	11%	1 285	1 285
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926	926
Sérès Argentine	Argentine	90%	850	790
Advanced Ideas SRL	Roumanie	60%	821	
Sérès Colombie	Colombie	100%	807	707
Sérès Mexique	Mexique	100%	586	553
Koiki	Espagne	9%	370	370
Mediapost Vietnam	Vietnam	36%	311	311
Sérès Equateur	Équateur	100%	216	216
Citibox Smart Services, S.L.	Espagne	2%	153	750
Vouchers Depot SRL	Roumanie	75%	152	0
Sérès Pérou	Pérou	100%	95	65
Mediapost Martech	Roumanie	51%	52	52
Vietnam Postal SRL	Vietnam	6%	43	43
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	40	40
Divers	Portugal	ns	32	78
CID Externalizacion de Servi	Espagne	10%	25	25
Divers	Philippines	ns	20	0
Divers	Espagne	ns	17	17
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	16	16
Biocair India Private Limited	Inde	100%	11	0
IG Zollwerk	Suisse	7%	10	10
Applicam Tunisie	Tunisie	95%	10	10
Insercion Personal Discapacita	Espagne	10%	6	6
Divers	Allemagne	ns	1	1
Wundr Commerce Ltd	Grande-Bretagne	12%		874
Divers	Italie	ns		13
Tactio Inc. ^(a)	Canada			3 990
Aljutrans Cádiz, S.L. ^(b)	Espagne			2 584
Ofertia Mexico ^(b)	Mexique			89
Ofertia Colombia ^(b)	Colombie			18
TOTAL			26 313	21 030

(a) Société cédée en 2022.

(b) Société consolidée en 2022.